

L'organisation de l'information géographique ligérienne

Vers un portail régional unique ?

Mai 2015

Historique des versions des documents

Date	Version	Commentaires
23/12/14	V0	Première version
15/01/15	V1	Prise en compte des remarques de la DREAL et de la Région
10/02/15	V2	Apports de précisions complémentaires
08/04/15	V3	Prise en compte des remarques du SGAR

Affaire suivie par :

- Marie-Neige LEBOURG – Cerema / Direction territoriale Ouest
Département Villes et Territoires
marie-neige.lebourg@cerema.fr – Tél : 02 40 12 84 40

Rédacteur :

- Marie-Neige LEBOURG – Cerema / Direction territoriale Ouest
Département Villes et Territoires
marie-neige.lebourg@cerema.fr – Tél : 02 40 12 84 40

Validation :

Date	Nom du valideur	Commentaires
25/02/15	Eric HENNION	

Mots Clés :

infrastructure de données géographiques, gouvernance, partenariat, communauté

A Nantes, le 10/04/15

Contexte

Deux infrastructures d'informations géographiques (IDG) régionales cohabitent en région Pays de la Loire : SIGLOIRE sous pilotage État et GEOPAL sous co-pilotage État-Région. Ces appellations correspondent à la fois à l'organisation et au service de plate-forme de partage de données.

SIGLOIRE a connu une forte dynamique initiale qui a permis de développer des synergies entre les services de l'État et de mettre à disposition un nombre conséquent de données. Elle s'est essoufflée à partir de 2010 lors de la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'État (RÉATE), du fait d'un changement de gouvernance. Aujourd'hui, ce sont essentiellement les services du MEDDE – MAAF qui intègrent la géomatique dans leur organisation et demeurent actifs. SIGLOIRE a ainsi permis à ces services de répondre aux obligations de la directive INSPIRE.

Dans le cadre du CPER 2007-2013, l'État et la Région ont développé un programme et une plate-forme sous le nom de GEOPAL. L'orientation de cette plate-forme a permis aux partenaires de satisfaire un besoin prioritaire d'accès aux référentiels. Bien que GEOPAL ait permis à de nombreux utilisateurs de développer l'usage de l'information géographique dans leur structure, il n'y a eu que peu d'incitation à l'harmonisation ou la normalisation de leurs données qui permettrait une meilleure réutilisation par d'autres acteurs.

L'opportunité de maintenir la coexistence des deux IDG se pose d'autant plus que les moyens humains et financiers sont fortement réduits.

Pour l'avenir, les partenaires souhaitent des évolutions d'organisation et de gouvernance, avec une orientation vers l'aide à la décision en développant une logique de services intégrant des aspects de réseaux et de pratiques (communautés de pratique) et plus seulement une logique d'entrepôt de données (IDG).

Basées sur les évaluations de SIGLOIRE et GEOPAL et le recueil des attentes des partenaires, les évolutions possibles sont étudiées au travers de cinq scénarios développant trois approches stratégiques : le maintien de la situation actuelle, une transformation des organisations par une approche technique et une transformation s'appuyant sur le développement d'une nouvelle gouvernance.

Sommaire

Introduction	7
Chapitre I Les infrastructures de données géographiques (IDG) au service des territoires	9
1 - Le partage de l'information géographique indispensable à l'action publique	11
2 - La notion d'infrastructure de données géographiques.....	12
2.1 - Définition	12
2.2 - Les éléments majeurs d'une IDG.....	12
3 - L'ouverture des données publiques : une opportunité pour les IDG	13
3.1 - Le contexte réglementaire.....	13
3.2 - Les IDG : de la diffusion à la réutilisation	14
4 - La situation des dynamiques régionales françaises	15
4.1 - Situation générale	15
4.2 - Les partenaires : une mise en réseau indispensable mais pas suffisante	16
5 - Focus sur 4 régions particulières.....	17
5.1 - Plate-forme d'échange de données pour la connaissance des territoires en Bretagne	17
5.2 - Systèmes d'informations géographiques en Languedoc-Roussillon.....	19
5.3 - Portail de l'information géographique en Limousin.....	21
5.4 - Plate-forme de l'information géographique de la région Centre.....	23
Chapitre II SIGLOIRE et GEOPAL : une évaluation de la performance, l'utilisation et l'utilité.....	25
6 - SIGLOIRE et GEOPAL en quelques mots.....	27
6.1 - SIGLOIRE	27
6.2 - GEOPAL	28
7 - SIGLOIRE et GEOPAL au regard des cinq composantes d'une IDG.....	30
8 - La performance de SIGLOIRE et GEOPAL.....	31
9 - La performance au regard de la directive Inspire.....	31
10 - L'évaluation de l'utilisation de SIGLOIRE et GEOPAL	32
11 - L'utilité de SIGLOIRE et GEOPAL	34
11.1 - Les facteurs stratégiques	34
11.2 - Les facteurs informationnels.....	35
11.3 - Les facteurs transactionnels.....	36
12 - SIGLOIRE et GEOPAL : des infrastructures de données géographiques ou des communautés de pratique ?.....	37
12.1 - De la théorie.....	37
12.2 - ... à la pratique.....	39
Chapitre III La structuration de l'information géographique ligérienne à la «croisée des chemins» ?..	41
13 - Les acteurs potentiels de l'information géographique ligérienne.....	43
13.1 - Au niveau régional, un positionnement État/Région à clarifier	43
13.2 - Au niveau départemental, des relais incontournables	43
13.3 - Des organismes régionaux ou supra-régionaux partenaires	44
13.4 - Des projets à prendre en compte	44
13.5 - La société civile	45

14 - Vers des partenariats au plus près des besoins ?	46
14.1 - Un maillage départemental plébiscité par les services déconcentrés de l'État	46
14.2 - Une animation régionale fédératrice des dynamiques locales	46
14.3 - Des communautés de pratique à développer	46
14.4 - Une communication indispensable	46
15 - Des évolutions de gouvernance jugées indispensables.....	47
15.1 - Une gouvernance partenariale souple ... mais fragile.....	47
15.2 - Une gouvernance plurielle : un souhait fort des partenaires	47
15.3 - Un nouveau statut juridique nécessaire ?.....	48
16 - L'ouverture des données publiques : d'une contrainte réglementaire vers une opportunité pour les partenaires.....	50
Chapitre IV Vers un portail régional unique ?.....	51
17 - Synthèse des attentes en matière d'organisation de l'information géographique ligérienne.....	53
18 - Quelle organisation de l'information géographique ligérienne	54
18.1 - Scénario 1 : maintien des deux organisations, SIGLOIRE et GEOPAL.....	54
18.2 - Scénario 2 : fusion technique des plates-formes, SIGLOIRE et GEOPAL, avec le maintien de la gouvernance GEOPAL.....	54
18.3 - Scénario 3 : maintien des deux plate-formes avec la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance et d'une nouvelle organisation	55
18.4 - Scénario 4 : mise en œuvre d'un nouveau projet de gouvernance et d'organisation.....	56
18.5 - Scénario 5 : mutualisation des deux organisations SIGLOIRE et GEOPAL accompagnée de la mise en réseau des IDG ligériennes	57
18.6 - Les scénarios en résumé.....	58
19 - Bibliographie.....	60

Introduction

Les travaux menés pour la définition du CPER 2014-2020 et la prise en compte du rapport du cabinet REALIA réalisé dans le cadre de l'évaluation du CPER 2007-2013, ont conduit les maîtres d'ouvrages à engager une réflexion sur l'organisation de la gouvernance du nouveau programme GEOPAL.

Adossées à ce programme, deux infrastructures de données géographiques régionales cohabitent, SIGLOIRE, réservée aux services de l'État, et GEOPAL, ouverte à l'ensemble des partenaires de la sphère publique.

Lors de l'évaluation du programme GEOPAL, en 2013, le rapport du cabinet REALIA indique qu'un rapprochement entre SIGLOIRE et GEOPAL, en termes de pilotage et d'animation notamment, est à étudier.

En 2014, l'évaluation de SIGLOIRE, réalisée par le centre de prestations et d'ingénierie informatiques, département opérationnel ouest (CPII DOO) du MEDDE montre également qu'une convergence entre SIGLOIRE et GEOPAL doit être envisagée.

À partir de ces deux évaluations et dans le contexte de la mise en place du nouveau CPER 2014-2020, Les maîtres d'ouvrage (État et Conseil Régional) souhaitent étudier la faisabilité d'une infrastructure de donnée géographique régionale unique.

Afin d'apporter des éléments de réponse, le présent rapport comprend :

- un rappel concernant la notion d'infrastructure de données géographiques et l'ouverture des données au public, ainsi qu'un regard sur les dynamiques dans les autres régions, avec un focus sur quatre d'entre elles : Bretagne, Languedoc-Roussillon, Limousin et Centre.
- une évaluation comparée de SIGLOIRE et GEOPAL, à partir des deux rapports d'évaluation existants, en particulier, sur la performance des IDG, leur utilisation et leur utilité.
- un état des lieux de la structuration de l'information géographique ligérienne et les attentes des partenaires
- les possibilités d'évolution de l'organisation de l'information géographique régionale à partir de cinq scénarios principaux.

Chapitre I

Les infrastructures de données géographiques (IDG) au service des territoires

1 - Le partage de l'information géographique indispensable à l'action publique

L'information est stratégique pour les autorités publiques, ceci d'autant plus que les progrès technologiques et leur répercussion dans la société s'accroissent. Son partage permet la construction d'un référentiel commun sur le territoire considéré qui contribue notamment à :

- décloisonner les informations entre les autorités publiques et développer une intelligence collective sur un territoire ;
- contribuer à renforcer la transparence de l'action publique avec un bon niveau d'information de tous les acteurs et du grand public ;
- faciliter la conception, la prise de décision, le suivi et l'évaluation des politiques publiques ;
- améliorer les services aux usagers.

De plus, la mise en œuvre d'un référentiel commun peut favoriser la croissance économique et la création d'emplois, à travers le développement non seulement de l'information géographique, mais également d'activités utilisatrices de données géographiques. En témoignent de nouveaux services comme les visites virtuelles de sites touristiques, le calcul de temps de parcours en véhicule particulier ou en transport en commun ou encore

la valorisation de l'attractivité économique d'une zone. Même s'ils sont difficilement quantifiables, le partage des données apporte également des bénéfices socio-économiques. Il permet aux petites autorités locales de réduire la différence avec de plus grandes dans la prestation de services aux citoyens et aux entreprises.

La mise en œuvre du partage de données sur le web permet un retour sur investissement rapide grâce à une meilleure efficacité au sein des autorités publiques, notamment à travers des gains de temps dans les traitements et des délais de réponse réduits aux requêtes des utilisateurs, qu'ils soient particuliers ou professionnels.

Ces exemples illustrent l'idée force que la donnée ne doit pas exister pour elle-même mais doit être au service des projets. Afin de garantir son utilisation à bon escient, l'information géographique doit être documentée, notamment via la notion de méta-donnée qui revêt une importance stratégique.

Dans le même sens, l'information géographique produite doit être cartographiée en lui donnant du sens.

2 - La notion d'infrastructure de données géographiques

Il n'est pas toujours simple de définir ce qu'est une infrastructure de données géographiques. Souvent, la métaphore des infrastructures routières est utilisée. En effet, comme pour les routes, il y a l'infrastructure (technologies client/serveur) qui facilite la circulation (les flux) de véhicules (les données géographiques) en s'appuyant sur le code de la route (les normes).

2.1 - Définition

Extrait de :

PIERSON, J., NOUCHER, M., GAUTREAU, P., LERCH, L., PISSOAT, O., JAUTARD, A., et LESAGE, S., 2013, Analyse des patrimoines de données géographiques nationaux, Acte de la conférence SAGEO, pp. 129-132.

« Une infrastructure de données géographiques (IDG) a pour but de permettre aux utilisateurs un accès direct à des informations et services géographiques de différents fournisseurs. Une IDG se compose ainsi d'un ensemble de technologies, de politiques, de normes et de ressources humaines pour acquérir, traiter, stocker, distribuer et améliorer l'utilisation de l'information géographique (Rajabifard et al., 2003) (Crompvoets et al., 2004). Les IDG existent à différents niveaux (Masser, 2010) selon le principe de subsidiarité. Ainsi, en Europe l'infrastructure européenne de données géographiques repose sur des infrastructures nationales (en France, d'un point de vue technique, le niveau national est représenté par le couple 'géoportail IGN/géocatalogue BRGM') qui elles-mêmes reposent sur des IDG régionales (par exemple, PIGMA en Aquitaine), départementales (par exemple, IGECOM 40 dans les Landes) voire locales. »

2.2 - Les éléments majeurs d'une IDG

Classiquement, les IDG se définissent selon cinq éléments majeurs :

Des **accords techniques et organisationnels** entre partenaires comprenant la définition et la mise en œuvre d'une stratégie politique ainsi que les ressources humaines, méthodologiques et financières nécessaires à la pérennité du dispositif ;

Un **contenu** : des informations géoréférencées ;

Une **documentation** : les métadonnées ;

Un dispositif de **visualisation** pour découvrir, consulter les métadonnées et les données ;

Des mécanismes permettant un **accès** aux données géographiques.

3 - L'ouverture des données publiques : une opportunité pour les IDG

L'ouverture des données (open data) représente à la fois un mouvement d'accès à l'information et une pratique de publication de données librement accessibles et exploitables.

Dès 1997, le gouvernement avait décidé la mise en ligne gratuite des « données publiques essentielles ». Depuis lors, les administrations diffusent gratuitement nombre de textes, de données statistiques et de rapports, contribuant à la transparence de l'action publique et permettant des économies sur les budgets de publication.

Par ailleurs, de nombreuses collectivités territoriales ont joué un rôle pionnier dans ce mouvement en développant depuis plusieurs années la mise à disposition libre et gratuite de données réutilisables par le public.

À l'occasion du lancement de la démarche de modernisation de l'action publique, le gouvernement a réaffirmé, le 31 octobre 2012, les principes de la stratégie d'ouverture et de partage des données publiques prévus par la circulaire du 26 mai 2011 relative à la création du portail unique des informations publiques de l'État data.gouv par la mission Etalab.

3.1 - Le contexte réglementaire

Ce chapitre s'appuie sur la publication suivante :

MERRIEN F., 2014, Communication, publication et réutilisation des informations publiques, Sign@ture, n°54, pp. 2-4.

Quatre grands domaines peuvent être distingués :

- la liberté d'accès aux documents administratifs (loi CADA de 1978) ;
- la publication obligatoire de certaines informations publiques (loi CADA, code de l'environnement et directive Inspire) ;
- le droit à réutilisation des informations (loi CADA et directive PSI) ;
- les licences et les redevances, l'open data.

3.1.1 - La liberté d'accès aux documents administratifs

L'accès aux documents administratifs est instauré par la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

Cette loi instaure notamment la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA). En dehors des informations classifiées – notamment par le secret défense – ou contenant des informations personnelles, tout document produit par une administration est accessible. La CADA est l'autorité administrative indépendante en charge de la régulation des conflits autour de ces demandes d'accès. Toutefois, la finalité de ce texte était celle d'un accès « individuel » à l'information détenue par l'administration, et non de diffusion à destination de tous. De plus, la loi CADA porte à l'origine uniquement sur l'accès aux documents administratifs, sans régir la question de la réutilisation des données.

3.1.2 - L'obligation de publier certaines informations

Il s'agit d'une obligation de publication a priori et auprès du grand public.

L'article 7 de la loi CADA et l'article L. 124-8 du code de l'environnement rendent obligatoire la publication de certaines informations, mais sans imposer que celle-ci soit réalisée sur Internet. La publication sur Internet est cependant la façon la plus rapide et la moins coûteuse de publier des informations.

En revanche, les articles L.127-4 à 7 du code de l'environnement, qui ont transposé la directive européenne Inspire du 14 mars 2007, imposent une publication sur Internet pour les données géographiques entrant dans le champ de la directive. Les autorités publiques doivent :

- rendre ces données accessibles au public en publiant sur Internet (en visualisation et téléchargement) ces données et les métadonnées correspondantes.

- partager les données entre autorités publiques, à l'exception de celles qui concernent une mission de service public à caractère industriel ou commercial.

Il existe cependant des restrictions, précisées dans l'article L.127-6 du code de l'environnement. Cet article renvoie aux articles L.124-4 et 5, qui concernent les informations environnementales en général (l'article L.124-4 renvoyant lui-même notamment aux dispositions générales de l'article 6 de la loi CADA).

3.1.3 - Le droit à réutilisation des informations

La directive 2003/98 du 17 novembre 2003, dite directive PSI (public sector information) concerne la réutilisation des informations du secteur public. Elle a été transposée dans les articles 10 à 19 de la loi CADA. La disposition centrale figure dans l'article 10, qui précise que « les informations figurant dans des documents produits ou reçus par les [autorités publiques], quel que soit le support, peuvent être utilisées par toute personne qui le souhaite à d'autres fins que celles de la mission de service public pour les besoins de laquelle les documents ont été produits ou reçus ».

La directive PSI a été modifiée par la directive européenne 2013/37 du 26 juin 2013, qui n'est pas encore transposée dans le droit français.

3.1.4 - Les principales orientations de la politique française de l'open data

La politique française de l'open data vise à faire face à la croissance des besoins de données publiques de la part des administrations, des citoyens et de l'économie. Elle a été initiée en 2011, avec les dispositions suivantes :

- La mise en ligne en décembre 2011 du portail unique interministériel data.gouv.fr pour faciliter la réutilisation des informations publiques.
- La création (décret du 21 février 2011) de la mission Etalab.
- Le décret n° 2011-577 du 26 mai 2011, relatif à la réutilisation des informations publiques détenues par l'État et ses établissements publics administratifs.

La politique française de l'open data s'inscrit dans un mouvement international, européen avec la directive européenne 2013/37 du 26 juin 2013, et mondial avec la charte du G8 pour l'ouverture des données publiques, signée le 18 juin 2013 par le Président de la République et les Chefs d'État du G8. Cette charte indique que « l'accès libre aux données publiques et leur réutilisation gratuite sont d'une importance majeure pour la société et pour l'économie ».

Pour mettre en application la charte du G8, le Gouvernement a lancé le plan d'action du 6 novembre 2013, qui prévoit notamment de construire la politique d'ouverture des données en concertation avec les citoyens et la société civile (dans le cadre de six débats thématiques : santé, logement, enseignement supérieur et recherche, transports, risques environnementaux, dépenses publiques).

3.2 - Les IDG : de la diffusion à la réutilisation

Le partage de la donnée géographique (application de la directive Inspire) va de pair avec la réutilisation de ces données (open data).

La directive Inspire apporte de la contextualisation via les métadonnées, de la standardisation via les services web, et par la structures de données, un premier niveau d'interopérabilité sémantique via les listes de codes. De plus, la directive Inspire oblige légalement la mise en ligne de tout cela.

L'IDG doit donc être au centre de la stratégie de construction des systèmes d'information des autorités publiques avec une conception pensée dans la perspective de réutilisation des données (open data). L'IDG est ainsi intégrée dans une démarche globale de collaboration et de confiance avec les organisations publiques et privées, qui vont réutiliser ces données.

4 - La situation des dynamiques régionales françaises

Ce chapitre s'appuie sur deux publications :

- AFIGÉO – EUROGI / eSDI-Net, 2014, Catalogue des infrastructures de données géographiques françaises, Association française pour l'information géographique (AFIGÉO), 84 p.
- DEWYNTER B., LADURELLE-TIKRY E., 2009, Observatoire des infrastructures de données géographiques françaises, Association française pour l'information géographique (AFIGÉO), 85 p.

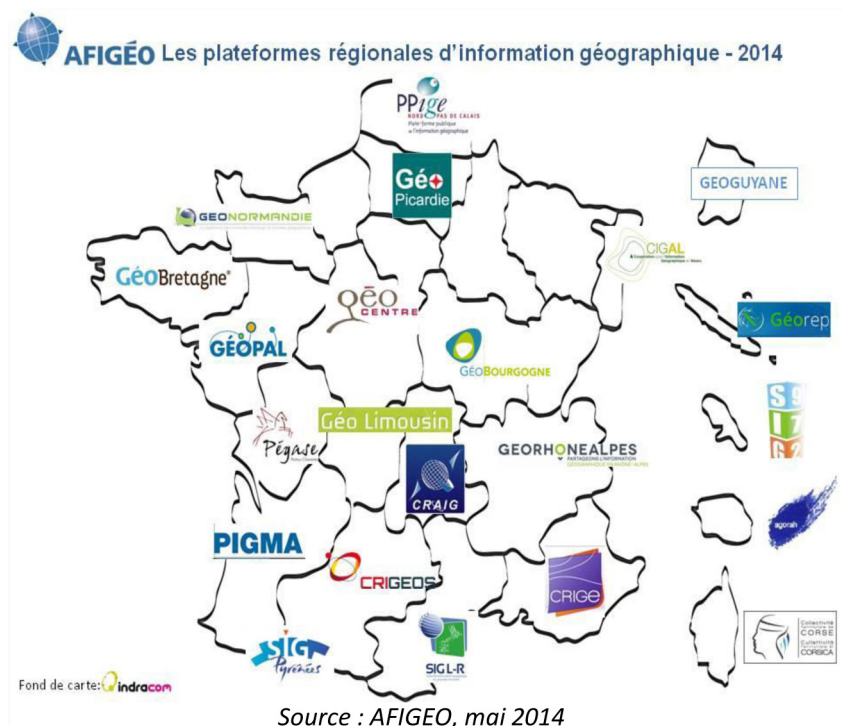
Il est à noter que le catalogue précité des IDG ne se veut pas exhaustif. En effet, la participation à ce recensement annuel des IDG repose sur le volontariat des maîtrises d'ouvrage.

4.1 - Situation générale

En 2014, les IDG régionales recensées sont au nombre de 34. Même si leur nombre est supérieur au nombre de régions françaises, certaines régions n'ont pas déployé d'IDG régionale (Haute-Normandie, Île-de-France, Champagne-Ardenne, Lorraine et Franche-Comté). Sont principalement prises en compte dans ce recensement les IDG pluridisciplinaires.

La majorité des IDG est copilotée par l'État et la région. Quatre régions se distinguent :

- en région Poitou-Charentes, la plate-forme PEGASE Poitou-Charentes est portée par l'État. Une réflexion est menée pour élargir le périmètre aux collectivités.
- en régions Auvergne (CRAIG et Prodiges Auvergne), Midi-Pyrénées (CRIGEOS et MiPyGeo) et Pays-de-la Loire (GEOPAL et SIGLOIRE), deux IDG cohabitent. Dans ces trois régions, des projets de rapprochement des organisations sont en cours d'étude.



4.2 - Les partenaires : une mise en réseau indispensable mais pas suffisante

Dans la grande majorité des IDG, la structuration du réseau de partenaires se fait autour de trois principaux types de comités :

- le comité de pilotage : il s'agit d'un comité décisionnel dont la forme varie en fonction des structures.
- le comité technique : il s'agit un comité opérationnel souvent permanent qui s'organise autour des géomaticiens et thématiciens dédiés, intégralement ou partiellement à l'IDG.
- le comité d'usagers : il peut prendre la forme d'un ou plusieurs groupes de travail, représentatifs des utilisateurs de l'IDG.

Bien que la structuration d'un réseau de partenaires soit indispensable, elle n'est pas suffisante pour insuffler et préserver la dynamique d'une IDG. En effet, le travail d'animation doit être permanent. Il peut être la combinaison de :

- réunions régulières : réunions des comités...
- rencontres occasionnelles : journées thématiques, de sensibilisation, de formation...
- site web éditorial : présentation des activités de l'IDG...
- bulletins d'information : plaquettes, newsletters...
- outils collaboratifs : wikis, forums, fils d'actualité...
- liens permanents : courriels, relances téléphoniques...

Quelles que soient les stratégies d'animation mises en place, certaines difficultés persistent dans au moins trois sphères : les partenaires, les décisionnaires mais également l'IDG elle-même.

Les partenaires évoquent notamment comme limites à leur participation à l'IDG :

- le manque de temps ;
- l'insuffisance en ressources humaines aussi bien en nombre qu'en compétences ;
- le manque de coordination inter-services ;
- la barrière de la langue et de la culture ;
- la méconnaissance de l'information géographique (IG) et de l'IDG ;
- la complexité des échanges et les conflits d'intérêts ;
- la réticence dans le partage des données.

Les décisionnaires éprouvent plutôt une méconnaissance de l'IG et des actions de l'IDG entraînant parfois une réticence au coût de l'IDG, voire un manque de mobilisation politique.

Les difficultés évoquées par les équipes chargées de l'animation et l'administration de l'IDG concernent principalement le manque de moyens financiers et humain, le flou juridique sur leur structure ainsi que le déficit de communication. Ces difficultés peuvent constituer des freins à la mise en réseau des partenaires.

5 - Focus sur 4 régions particulières

Chaque IDG régional présente des particularités. Le critère principal retenu pour ce focus est le statut juridique (convention cadre, GIP et association). Il apparaît que ce statut a une influence non négligeable sur la réalisation et le portage des projets de mutualisation.

5.1 - Plate-forme d'échange de données pour la connaissance des territoires en Bretagne

Les éléments sont issus de la convention de partenariat 2014-2016 cosignée par l'État et la Région en juin 2014.

Pendant la période 2007-2013, GéoBretagne était inscrit au CPER et a donc fait l'objet d'une convention d'application financière entre l'État et la Région. La convention de partenariat 2014-2016 a pour objectif de pérenniser le partenariat en fixant notamment les engagements respectifs de chaque maître d'ouvrage pour le bon fonctionnement de GéoBretagne. Cette convention est accompagnée d'une convention d'exécution annuelle.

Nom du projet	GéoBretagne
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les services de l'État, les collectivités territoriales et les partenaires publics d'un outil permettant le catalogage, la recherche, la visualisation, le téléchargement de données au service de l'action publique - Mutualiser l'acquisition de données de référence, renforcer la cohérence des bases de données au sein de référentiels identiques, grâce à des politiques d'acquisition commune, et ainsi réaliser des économies d'échelle - Mutualiser des capacités d'ingénierie pour la mise en œuvre de projets communs autour de l'information géographique - Améliorer l'échange et la mise à disposition de données sous une forme numérique et structurée visant, dès que le contexte juridique le permet, la diffusion tous publics - Assurer une gouvernance partagée du projet concilient les volontés stratégiques des maîtres d'ouvrage et des partenaires.
Statut juridique	Pas de statut propre Convention de partenariat entre l'État et la Région pour la période 2014-2016
Structure animatrice	<p>Co-animation assurée par la DREAL et la Région. L'équipe constituée en centre de ressources est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la conduite du projet - l'animation et l'accompagnement - le pilotage opérationnel des ressources - l'administration de la plate-forme <p>La Région est plus particulièrement chargée de l'animation des collectivités territoriales, des syndicats et sociétés privées et associations travaillant dans le cadre de missions de service public, des chambres consulaires et des GIP.</p> <p>La DREAL, quant à elle, est chargée de l'animation des services de l'État, des établissements publics, des organismes liés à l'enseignement supérieur.</p>

Administration technique	Assurée par le centre de ressources La DREAL est plus particulièrement en charge de la plate-forme internet et de son évolution.
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Une assemblée générale composée d'un représentant par structure adhérente (106 structures adhérentes). Cette assemblée propose les actions stratégiques en matière de partage de données et de services en ligne, évalue la mise en œuvre des moyens humain, matériels et financiers nécessaire au fonctionnement et à l'évolution de GéoBretagne et propose aux partenaires des modes de fonctionnement. - Un comité exécutif, composé des deux maîtres d'ouvrage : l'État et la Région. Ce comité est chargé du pilotage des moyens au regard des orientations stratégiques proposées par l'assemblée générale. Il décide de l'allocation des ressources. Il pilote les projets à portée régionale. Il assure le suivi financier global et rend compte annuellement auprès de l'assemblée générale.
Moyens humains	3,7 ETP, soit 2 ETP pour l'État et 1,7 ETP pour la Région
Moyens financiers	<p>Environ 185 k€ annuels correspondant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'acquisition des données référentielles - l'hébergement de la plate-forme - les contrats de tierce maintenance applicative.
Support technique	Solution libre GeOrchestra
Dispositif d'animation	L'animation se fait au travers de 12 pôles métiers (INSPIRE, voirie-adresse, orthophotographie aérienne et Modèle numérique de terrain, cadastre, urbanisme, mer et littoral, Architecture et réutilisation, Bocage, Télécoms, Eau, Déplacements et transports, Exploitation des données 3D et Énergie). Les pôles métiers offrent aux producteurs de données un lieu d'échange dédié à une thématique et des outils pour favoriser la mise en cohérence des données et leur partage.
Évaluation	<p>Rapport d'activité annuel</p> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'utilisateurs de la plate-forme - nombre de lots de données « grand public » - nombre de personnes formées sur la plate-forme
Conformité INSPIRE (rapportage 2014 - données 2013)	<p>Taux de données consultables : 93 %</p> <p>Taux de données téléchargeables : 81 %</p> <p>Taux de données consultables et téléchargeables : 81 %</p>
Liens avec les acteurs locaux	La plate-forme propose aux partenaires de stocker leurs données, en contrepartie la mise à jour de leurs données n'est pas aussi rapide que s'ils administraient eux-mêmes leurs données. GéoBretagne incite donc les partenaires à produire leurs propres flux qui seront alors consommés par l'IDG GéoBretagne.

5.2 - Systèmes d'informations géographiques en Languedoc-Roussillon

Les éléments sont issus du site www.siglr.org et du catalogue des IDG 2014 de l'Afigéo.

En septembre 2014, dans la perspective de la programmation du CPER 2015-2020, SIG L-R a diffusé à l'ensemble des organismes partenaires le cadre stratégique et le programme opérationnel. Le conseil d'administration a validé ces documents cadres qui donnent les grandes orientations de SIG L-R pour les 5 années à venir.

Nom du projet	SIG L-R
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion et promotion de l'information - Partager les savoir-faire entre les membres - Faciliter le montage et le portage de projets par ses membres - Acquisition et mise à disposition de produits et bases de données géographiques
Statut juridique	<p>Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901</p> <p>Création en 1994 à l'initiative de l'État et de la Région Languedoc-Roussillon dans le cadre du XI^e Contrat de Plan, avec comme membres fondateurs la Région Languedoc-Roussillon, l'État (la préfecture de région), le Groupe BRL, le BRGM et le GIP RECLUS. A l'issue de l'exécution de ce Contrat État-Région, une majorité de membres a souhaité conserver cette structure afin de maintenir et faciliter les liens entre les acteurs et les usagers régionaux de l'information géographique.</p>
Structure animatrice	L'animation est assurée par l'équipe de SIG L-R
Administration technique	L'administration technique est assurée par SIG L-R
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Une assemblée générale composée des membres actifs et des membres d'honneur de l'association. - Un comité d'administration composé d'au moins 3 et d'au plus 15 membres, élus parmi les membres actifs pour une période de un an par l'Assemblée Générale.
Moyens humains	5,5 ETP : Directeur de programme (1 ETP), animateur (1 ETP), chef de projet IDG (1 ETP), Chef de projet SIG télécoms (1 ETP), Doctorant BD Sols (1 ETP), Apprenti IUT STID (½ ETP)
Moyens financiers	<p>19 partenaires financiers</p> <p>507 k€ pour 2014 comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rémunération du personnel - l'animation et la veille technique - l'hébergement, la maintenance et le développement de l'IDG, - l'acquisition de données référentielles. <p>Le financement prévisionnel pour la période 2015-2020 est estimé à 11 M€ comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'acquisition, le traitement et la valorisation de données (co-production de données, référentiels, hébergement, maintenance et évolution de l'IDG) - les actions d'animation, de veille et la rémunération du personnel avec une montée en charge de 6 à 8 ETP.

Support technique	Plate-forme AMIGO (Application pour la Mutualisation et l'Intégration d'un Géoportail Open-Source)
Dispositif d'animation	L'animation se fait au travers de 12 groupes de travail qui encadrent la réalisation d'études et de projets (SIG Télécoms, SIG AGIR (forêt filière bois), Infrastructure de Données Géographiques (IDG), Occupation du Sol (OCSOL), Ortho, Comité de suivi de la BD Sol, Adresse, Mutualisation, Journées professionnelles, INSPIRE et Catalogage, Politique de la ville, SCoT)
Évaluation	Rapport d'activité annuel Bilan financier
Conformité INSPIRE (rapportage 2014 - données 2013)	Taux de données consultables : 3 % Taux de données téléchargeables : 70 % Taux de données consultables et téléchargeables : 3 %
Liens avec les acteurs locaux	L'IDG propose une infrastructure technique aux structures qui n'en disposent pas. Pour celles déjà équipées, l'IDG régionale crée une synergie entre les plates-formes et augmente la visibilité de chacune d'elles.

5.3 - Portail de l'information géographique en Limousin

Les éléments sont issus de la convention de partenariat co-signée début 2014 pour une durée de deux ans.

Nom du projet	GéoLimousin
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la production et le partage de l'information géographique produite par les acteurs publics en région Limousin. - Valoriser les données géographiques ou territorialisées en optimisant leur diffusion entre les partenaires mais aussi auprès du grand public dans le respect des contraintes réglementaires de diffusion et des préconisations techniques visant à en garantir l'interopérabilité. - Rationaliser les dépenses publiques dans la mesure où la mutualisation des acquisitions de données de référence permet à la fois d'économiser les fonds publics et de doter l'ensemble des partenaires de référentiels géographiques communs.
Statut juridique	<p>Pas de statut propre</p> <p>Convention de partenariat entre l'État, la Région, le CG de Corrèze, les CA de Brive, de Limoges Métropole, la CRCI et le SDIS de la Haute-Vienne pour une période de deux ans à compter de janvier 2014.</p>
Structure animatrice	<p>Pas de structure.</p> <p>L'équipe d'animation est composée d'agents issus des entités partenaires signataires de la convention. Elle constitue un pôle de ressources techniques, méthodologiques et d'accompagnement.</p>
Administration technique	L'administration technique est assurée par la DREAL
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Un comité de pilotage constitué des représentants des membres fondateurs signataires de la convention. Il fixe les orientations générales, définit les moyens, valide les actions proposées par le comité technique - un comité technique composé des correspondants techniques désignés par chaque adhérent à GéoLimousin. Ce comité animé par les membres de l'équipe d'animation, a pour rôle de recueillir les besoins des adhérents en matière de données géographiques, d'outils et de fonctionnalités, de proposer et planifier les travaux à mener en matière de contenus et de fonctionnalités du portail, de définir les actions d'animation à mettre en œuvre et de chercher les moyens de satisfaire les besoins spécifiques et d'évaluer les besoins à plus long terme afin d'anticiper et planifier les actions. Il propose un plan d'actions au comité de pilotage et évalue les besoins financiers nécessaires à la bonne exécution des actions et au bon fonctionnement de GéoLimousin.
Moyens humains	2,07 ETP : DREAL : 1,3, Conseil régional : 0,35, CG 19 : 0,14, CA de Brive : 0,07, CA de Limoges Métropole : 0,07, Chambre de Commerce et d'Industrie Limousin : 0,07, SDIS 87 : 0,07

Moyens financiers	<p>Les acquisitions et mises à jour des données sont financées de manière mutualisée par les partenaires après concertation et établissement d'un planning prévisionnel permettant à chacun d'inclure les montants liés dans ses prévisions budgétaires.</p> <p>Les évolutions techniques et intégrations d'éventuelles fonctions non existantes dans GéoLimousin sont étudiées par le comité technique et les coûts afférents peuvent être complétés par la participation financière d'autres organismes partenaires que les seuls membres du comité de pilotage.</p> <p>Les coûts liés au fonctionnement du portail et des outils comprennent notamment l'hébergement, la maintenance applicative, ainsi que toutes les opérations nécessaires au maintien du caractère opérationnel de GéoLimousin et de ses outils : 12 k€ par an.</p>
Support technique	Plate-forme Open-source Prodigie accompagnée de la solution éditoriale Respire et de l'outil de cartographie statistique GeoClip
Dispositif d'animation	L'animation se fait au travers de groupes de travail thématiques
Évaluation	Pas d'évaluation publiée
Conformité INSPIRE (rapportage 2014 – données 2013)	<p>Taux de données consultables : 66 %</p> <p>Taux de données téléchargeables : 60 %</p> <p>Taux de données consultables et téléchargeables : 60 %</p>
Liens avec les acteurs locaux	Les partenaires se sont engagés à la signature de la convention à déposer leurs données sur GéoLimousin.

5.4 - Plate-forme de l'information géographique de la région Centre

Les éléments sont issus du site www.geocentre.fr et du catalogue des IDG 2014 de l'Afigéo.

Nom du projet	Géo-Centre
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une dynamique régionale dans le domaine de la géomatique en fédérant les acteurs publics autour d'actions communes cohérentes ; - Faire que la région Centre intègre un mouvement national important et s'adapte à l'évolution législative concernant la mise en œuvre de la directive européenne INSPIRE ; - Promouvoir une animation et une coordination sur tous les territoires de la région Centre ; - Porter à connaissance les données produites par les services de l'État et les collectivités locales sur l'ensemble du territoire régional ; - Réaliser des économies d'échelle et optimiser les investissements publics.
Statut juridique	Projet porté par le GIP RECIA (développement et animation) Inscrit au contrat de projet État-Région 2007-2013, avec un fonctionnement prorogé jusqu'à fin 2014.
Structure animatrice	L'animation est réalisée par le GIP RECIA
Administration technique	L'administration technique de GéoCentre est assurée par le GIP RECIA
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Un comité de pilotage composé des représentants des services de l'État, du Conseil régional du Centre et du GIP RECIA qui assure le secrétariat. Il fixe les orientations de la plate-forme régionale, prend les décisions sur son organisation et son fonctionnement, valide les moyens techniques, humains et financiers nécessaires au bon fonctionnement de GéoCentre et évalue l'activité de GéoCentre. - Un comité de projet, composé de représentants de la DREAL dont le Directeur de projet, d'un représentant de la préfecture de région, d'un représentant du Conseil régional et du chef de projet GIP RECIA en charge du dossier. Ce comité prépare, propose les orientations techniques et financières soumises au comité de pilotage. Il les met en œuvre et coordonne les travaux réalisés par les partenaires dans les groupes de travail thématiques et transversaux.
Moyens humains	2 ETP : Chef de projet RECIA (1 ETP), CR, SGAR, DREAL (1 ETP)
Moyens financiers	Environ 243 k€ par an y compris le financement d'un ETP de chef de projet (CPER 2007-2013 + FEDER)
Support technique	Plate-forme Open-source Prodigie accompagnée de la solution éditoriale Respire
Dispositif d'animation	L'animation se fait au travers de 5 groupes de travail thématiques (Catalogage et INSPIRE, Numérisation des PLU, Données référentielles, Réseaux, Zones d'activités)

Évaluation	Pas d'évaluation publiée
Conformité INSPIRE (rapportage 2014 - données 2013)	Taux de données consultables : 7 % Taux de données téléchargeables : 9 % Taux de données consultables et téléchargeables : 7 %
Liens avec les acteurs locaux	Tous les départements ne sont pas adhérents de Géo-Centre. Dans le Loir et Cher, la plate-forme Pilote 41 est le relais départemental de Geo-Centre. Cependant, le département du Loiret n'étant pas partenaire de Géo-Centre, sa plate-forme GéoLoiret n'est pas reliée à Géo-Centre.

Chapitre II

SIGLOIRE et GEOPAL : une évaluation de la performance, l'utilisation et l'utilité

6 - SIGLOIRE et GEOPAL en quelques mots

6.1 - SIGLOIRE

Nom du projet	SIGLOIRE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'échange de données entre les services de l'État en région ; - Animer et coordonner les services en relation avec les instances ministérielles et partenariales au niveau national (CNIG, AFIGEO, GéoPortail...) et local (GEOPAL, IDG départementales) - Répondre aux exigences INSPIRE
Statut juridique	<p>Pas de statut propre</p> <p>Convention de partenariat entre les services de l'État pour le financement (mutualisation des moyens) et le fonctionnement de l'IDG pour la période 2007-2010. Charte d'utilisation de la plate-forme.</p>
Structure animatrice	L'animation assurée par la DREAL
Administration technique	L'administration technique est assurée par la DREAL
Gouvernance	Un comité de coordination composé du SGAR et des animateurs des comités techniques. Ce comité est piloté par la DREAL et la DRAAF qui préparent les décisions présentées en Comité d'administration régional (CAR).
Moyens humains	<p>Réduction des moyens humains à partir de 2014</p> <p>DREAL : 0,7 ETP jusqu'en 2013, 0,5 ETP pour 2014</p> <p>DDT(M) : 0,2 à 0,5 ETP par service jusqu'en 2013, 0,2 ETP pour 2014</p>
Moyens financiers	Environ 15 k€ annuels correspondant au coût d'hébergement de la plate-forme
Support technique	Plate-forme Open-source Prodigie accompagnée de la solution éditoriale Territorial
Dispositif d'animation	Au niveau régional, l'animation (CTR) portée par la DREAL réunit les correspondants départementaux, c'est-à-dire les DDT(M), et les partenaires du niveau régional tels que la Direction Inter-régionale de la Mer, l'Agence Régionale de Santé, Météo France, l'agence régionale du Bureau de Recherche Géologique et Minier.
Évaluation	Pas d'évaluation publiée
Conformité INSPIRE (rapportage 2014 - données 2013)	<p>Taux de données consultables : 82 %</p> <p>Taux de données téléchargeables : 86 %</p> <p>Taux de données consultables et téléchargeables : 81 %</p>
Liens avec les acteurs locaux	L'ensemble des services déconcentrés de l'État en région sont membres de SIGLOIRE.

6.2 - GEOPAL

Nom du projet	GEOPAL
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'efficacité des structures publiques productrices et utilisatrices d'information géographique en Pays de la Loire ; - Développer la mutualisation et le partage des informations existantes entre ces structures ; - Favoriser le développement de l'information géographique en Pays de la Loire et y participer activement par des actions ciblées.
Statut juridique	<p>Pas de statut propre</p> <p>Convention d'application du CPER 2007-2013 signée en août 2008</p>
Structure animatrice	La DREAL et la Région sont co-animatrice de GEOPAL
Administration technique	L'administration technique est externalisée.
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Un comité technique composé d'un collège « collectivités » (communautés urbaines et d'agglomération, communautés de communes de plus de 50 000 habitants, et des associations départementales des maires), d'un collège « État » (services de l'État en région et en départements) et d'un collège « partenaires » (établissements publics, chambres consulaires, GIP, et associations). Il propose les thématiques prioritaires à soutenir, impulse la création de groupes de travail thématiques et examine les projets proposés par les partenaires. Il soumet une proposition de programme annuel au comité de programmation qui décide de la programmation des opérations. - Une équipe projet composée d'un chef de projet État et d'un chef de projet Région qui a pour mission d'animer au quotidien le fonctionnement du programme GEOPAL. - Un comité de programmation composé des représentants des partenaires fondateurs de GEOPAL (État et Région). Il programme les opérations, attribue l'allocation des aides du CPER et propose les allocations du FEDER.
Moyens humains	<p>2 ETP, soit 1 ETP pour l'État et 1 ETP pour la Région jusqu'en 2013.</p> <p>Réduction des moyens humains à partir de 2014 :</p> <p>0,95 ETP, soit 0,3 ETP pour l'État et 0,65 ETP pour la Région en 2014.</p>

Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> - 10,3M€ sur la période 2007-2013 comprenant l'acquisition, le traitement et la valorisation de données (co-production de données, référentiels, hébergement, maintenance et évolution de l'IDG). La répartition des financements est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> - 25 % Région soit environ 2,6 M€, - 20 % État soit environ 2 M€, - 27 % FEDER soit environ 2,8 M€, - 12 % IGN soit environ 1,2 M€, et 16 % partenaires soit environ 1,6 M€) - 1,13M€ pour 2014 comprenant la co-production de données, l'acquisition de référentiels, l'hébergement, la maintenance et l'évolution de l'IDG. La répartition s'est établie comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - 30 % Région soit environ 340 k€, - 18 % État soit environ 204 k€, - 35 % IGN soit environ 396 k€, et 17 % partenaires soit environ 192 k€. - Pour la période 2015-2020, le budget CPER est de 850k€ financé à parité entre l'État et la Région. Le FEDER pourra également être mobilisé dans la limite de 20 à 30 % du montant du projet global, avec des subventions minimales de 30k€ et maximales de 100k€. Le montant des crédits européens du programme européen FEDER mobilisables sur l'axe 2 concernant l'accroissement de l'offre de services numériques et les services associés (dont l'information géographique) est de 3,55M€.
Support technique	Plate-forme Open-source Prodigie accompagnée de la solution éditoriale Respire
Dispositif d'animation	L'animation se fait au travers de groupes de travail thématiques
Évaluation	Pas d'évaluation publiée
Conformité INSPIRE (rapportage 2014 - données 2013)	Taux de données consultables : 64 % Taux de données téléchargeables : 19 % Taux de données consultables et téléchargeables : 19 %
Liens avec les acteurs locaux	L'IDG propose une infrastructure technique aux structures qui n'en disposent pas. Pour celles déjà équipées, GEOPAL consomme les flux produits par les partenaires.

7 - SIGLOIRE et GEOPAL au regard des cinq composantes d'une IDG

L'analyse se base sur les évaluations réalisées pour GEOPAL (rapport REALIA - 2013) et SIGLOIRE (rapport CPII - 2014).

Composantes	SIGLOIRE	GEOPAL
1. Informations géoréférencées	<ul style="list-style-type: none"> - 859 séries de données métiers - Pas de catalogue moissonné 	<ul style="list-style-type: none"> - 10 référentiels (IGN) - 383 séries de données métiers - 5 catalogues moissonnés (GéoAnjou, GeoVendée, GIP Loire-Estuaire, SIGLoire, GeoBretagne) représentant plus de 3000 fiches de métadonnées.
2. Accords techniques et organisationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de partenariat entre les services de l'État pour le financement (mutualisation des moyens) et le fonctionnement de l'IDG pour la période 2007-2010. - Charte d'utilisation de la plate-forme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualisation État/Région pour le financement du programme (CPER et PO FEDER) pour la période 2007-2013. - Charte de fonctionnement du portail (droit et devoir de chaque partenaire) comprenant la demande d'adhésion au portail.
3. Documentation (métadonnées)	<ul style="list-style-type: none"> - Catalogue de données (Géosource) - Annuaire des correspondants du réseau géomatique et documentation diverses (accessible qu'aux membres du réseau) 	<ul style="list-style-type: none"> - Catalogue de données (Géosource) - Moissonnage de catalogues partenaires - Annuaire des instances adhérentes et documentation diverses (dossiers techniques).
4. Mécanismes pour consulter les données	<ul style="list-style-type: none"> - Site internet dédié (Prodige) - Cartothèque numérique (accessible à partir du catalogue de données) : 147 cartes publiques et 92 cartes à accès restreint aux ayants droits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Site internet dédié (Prodige) - Moissonnage de ressources partenaires - Cartothèque numérique : <ul style="list-style-type: none"> - un espace dédié à cette cartothèque avec outil de recherche spécifique : 23 cartes publiques et 27 cartes en accès restreint aux ayants droits (cartes stockées sur GEOPAL) - cartothèque accessible à partir du catalogue de données : 283 cartes comprenant les ressources moissonnées
5. Méthodes d'accès aux données	<ul style="list-style-type: none"> - Outil de consultation et co-visualisation (Prodige) - Outil de téléchargement des données pour les ayants droits (Prodige) - Services WMS et WFS 	<ul style="list-style-type: none"> - Outil de consultation et co-visualisation (Prodige) - Outil de téléchargement des données pour les ayants droits (Prodige) - Services WMS et WFS

SIGLOIRE et GEOPAL présentent toutes les caractéristiques d'une IDG. Cependant, leur développement se fait de façon différente :

- SIGLOIRE est une IDG où sont stockées et mises à disposition les données de l'État dans le cadre de la réponse à la directive Inspire ;
- GEOPAL est une IDG où sont stockées et mises à disposition les données de partenaires et les référentiels et données acquis de façon mutualisée et qui sert également de relais aux IDG partenaires (moissonnage des catalogues).

8 - La performance de SIGLOIRE et GEOPAL

La performance d'une infrastructure de données géographiques dépend de la qualité de l'information (pertinence, disponibilité, interopérabilité, fiabilité, actualité de l'information) de la qualité du système (accessibilité, convivialité, fiabilité, niveaux de disponibilité du système) et de la qualité du service (disponibilité, maintenance du service).

Cependant, en France ou peu de méthodes et d'outils sont disponibles, aucune IDG n'a mis en place de mesure de cette performance. Dans le cadre de SIGLOIRE et GEOPAL, les éléments disponibles pour la période juin 2013 - juin 2014 sont les suivants :

	SIGLOIRE	GEOPAL
Nombre d'adhérents (juin 2014)	Pas de système d'adhésion	229
Nombre de comptes ouverts (juin 2014)	540	465
Nombre de visiteurs du site (mensuel moyen)	2500	9300
Nombre de consultation des cartes (mensuel moyen)	540	325
Nombre de téléchargements de données (mensuel moyen)	204	508

9 - La performance au regard de la directive Inspire

Afin de témoigner de l'activité des autorités publiques françaises pour répondre à la directive Inspire, l'État français rapporte chaque fin d'année à la Commission Européenne des indicateurs de suivi basés sur l'analyse du catalogue national appelé Géocatalogue.

Dans le cas des IDG, nous nous intéressons plus particulièrement au suivi de l'accessibilité des séries de données géographiques à l'aide des services de consultation et de téléchargement. Ce suivi se traduit par une série d'indicateurs.

L'indicateur général dénommé NSi2 correspond au pourcentage de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés aux annexes I, II et III de la directive 2007/2/CE pour lesquels

un service de consultation et un service de téléchargement existent.

Deux indicateurs plus spécifiques sont également fournis dans le rapportage :

- NSi2.1 qui correspond au pourcentage de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés aux annexes I, II et III de la directive 2007/2/CE pour lesquels un service de consultation existe.
- NSi2.2 qui correspond au pourcentage de séries de données géographiques correspondant aux thèmes énumérés aux annexes I, II et III de la directive 2007/2/CE pour lesquels un service de téléchargement existe.

L'estimation intermédiaire réalisée en août 2014 est la suivante :

	NSi2	NSi2.1	NSi2.2
SIGLOIRE	81	82	86
GEOPAL	19	64	19
National	35	49	50

SIGLOIRE a porté ses efforts sur la réponse à la directive Inspire, avec de très bons résultats, puisque SIGLOIRE est dans le groupe de tête des IDG conformes à la directive Inspire.

Dans GEOPAL, l'accent a été mis sur la mise en relation des partenaires. Le travail technique concernant la mise en conformité des données avec la directive Inspire n'a pas été mené de façon prioritaire, ce qui explique le faible niveau des indicateurs.

10 - L'évaluation de l'utilisation de SIGLOIRE et GEOPAL

L'évaluation de l'utilisation renvoie au degré de diffusion des infrastructures de données au niveau individuel. Cooper et Zmud⁽¹⁾ ont décrit six phases d'appropriation que nous allons tenter d'appliquer

à l'utilisation de SIGLOIRE et GEOPAL par la sphère publique. Les plate-formes de mutualisation sont alors perçues comme des outils au service des ayants droits.

Phase	PROCESSUS	SIGLOIRE	GEOPAL
Initialisation	<i>L'identification active ou passive des problèmes et opportunités organisationnels et la détermination d'une IDG appropriée. L'incitation au changement s'opère par les besoins organisationnels ou par les innovations technologiques</i>	De nombreuses initiatives de partage de données en inter-services naissent au sein des services de l'État ligériens dès 2004. Afin de mutualiser ces initiatives, les services souhaitent étudier l'opportunité de mettre en place une plate-forme technique de mutualisation de l'information géographique à dimension régionale, interdépartementale et inter-services de l'État.	La création de SIGLOIRE a permis le constat d'une connaissance répartie entre différentes institutions : État, collectivités, partenaires. Une réflexion a alors été menée pour créer le programme GEOPAL associant l'État, les collectivités et autres partenaires.
Adoption	<i>Des négociations politiques sont conduites en vue de mettre en place l'IDG</i>	Une convention de mutualisation des moyens est cosignée par les préfets et les services régionaux de l'État en 2007. Elle définit les moyens en personnels et financiers ainsi que la répartition des charges entre les financeurs du programme sur la fonction logistique «partage d'un équipement». Une charte de fonctionnement est définie afin, notamment, de décrire le dispositif organisationnel.	Le contrat de plan État-Région 2007-2013 a constitué un cadre adapté à la mise en œuvre de la mesure « Création d'un portail d'information géographique commun aux acteurs publics des Pays de la Loire. Le CPER fournit un cadre organisationnel et fixe les participations financières des partenaires sur 6 ans.
Adaptation	<i>L'IDG est développée et maintenue. Les procédures organisationnelles sont révisées. Les membres de l'organisation sont entraînés en ce qui concerne l'utilisation de l'application et les nouvelles procédures organisationnelles.</i>	Fin 2008 et 2009, la réorganisation de l'administration territoriale de l'État a réduit le nombre de directions départementales et régionales. Le rôle d'animateur SIGLOIRE porté par les DDT(M) dans les Comités techniques départementaux (CTD) est fragilisé en l'absence d'interlocuteurs légitimés et mobilisés au sein des autres services de l'État et ne permet plus d'insuffler une dynamique de travail communautaire en matière d'information géographique.	La mise en place d'une structure juridique propre n'apparaît pas comme une nécessité au moins à court terme. La mise en place d'une gouvernance plus ouverte est fortement attendue, ne serait-ce que par la formalisation et la communication à tous des règles de fonctionnement qui se sont forgées de manière pragmatique au cours du 1er cycle de vie du programme GEOPAL (2007-2013).

(1) COOPER R.B. et ZMUD R.W., 1990, Information Technology Implementation Research : A technological Diffusion Approach, Management Science, vol. 36, n°2, pp. 123-139

Phase	PROCESSUS	SIGLOIRE	GEOPAL
Acceptation	<i>Les membres sont incités à s'engager dans l'utilisation de l'IDG</i>	<p>Les services rendus par SIGLOIRE sont après plusieurs années de fonctionnement, connus des usagers potentiels.</p> <p>En revanche les retours attendus (données, cartes...) sont en dessous des attentes au sein des DDI (en dehors des DDT) du fait de l'absence de relais légitimés en matière IG. De plus, d'autres partenaires tels que l'ARS ou le GIP Loire-Estuaire disposent de leur propre infrastructures de publication de données. Cependant, les catalogues de ces organismes ne sont pas moissonnés par SIGLOIRE.</p>	<p>La montée en charge du programme a été significative : croissance très forte des demandes de projets dès les premières années, progression du nombre d'adhérents...</p> <p>GEOPAL a permis de satisfaire un besoin prioritaire et urgent de ses utilisateurs : l'accès à des fonds de données de référence décrivant le territoire et ses infrastructures, référentiels commun à tous.</p>
Routinisation	<i>L'utilisation de l'IDG est encouragée dans les activités normales de l'organisation</i>	<p>Suite à la réorganisation territoriale des services de l'État, le préfet de région demande en 2010 que la DREAL pilote l'ensemble des actions de l'État en région, en matière d'information géographique.</p> <p>Le pilotage de SIGLOIRE qui réunissait les préfets ou leurs représentants, n'existe donc plus.</p> <p>Cette réorganisation s'accompagne d'une redéfinition des objectifs de SIGLOIRE qui se focalise désormais sur une réponse à la directive INSPIRE et dans des actions de structurations de données.</p>	<p>Cette phase est en cours de réflexion. En effet, suite à l'évaluation du programme dans le cadre du CPER 2007-2013, et dans le cadre de la programmation du CPER 2014-2020, les services financeurs envisagent des évolutions du programme qui sont décrites dans le schéma de cohérence de l'aménagement numérique (volet usage du numérique).</p>
Infusion	<i>L'amélioration de l'efficacité organisationnelle par l'intégration de l'IDG dans les procédures organisationnelles</i>	<p>Cette phase n'a pas lieu à l'heure actuelle...</p>	<p>Cette phase n'a pas démarré. À venir ?</p>

La phase « Infusion » élargit le cadre de l'évaluation à des considérations organisationnelles qui se retrouvent également dans l'évaluation de l'utilité.

11 - L'utilité de SIGLOIRE et GEOPAL

L'évaluation de l'utilité renvoie aux impacts organisationnels des infrastructures de données géographiques. Mirani et Lederer⁽²⁾ identifient trois dimensions ou facteurs d'évaluation de l'efficacité

organisationnelle des systèmes d'information. Le modèle proposé contient trois dimensions elles-mêmes divisées en trois critères d'évaluation.

11.1 - Les facteurs stratégiques

Critère	Description	SIGLOIRE	GEOPAL
Avantage compétitif	<i>Capacité fournie aux organisations par l'IDG leur permettant de mieux se placer dans un environnement concurrentiel.</i>	SIGLOIRE n'est pas concerné par ce critère.	GEOPAL n'est pas directement concerné par ce critère. Il n'intervient pas dans la sphère concurrentielle.
Alignement	<i>Capacité d'adaptation et souplesse des organisations dans l'atteinte de ses objectifs</i>	Les services de l'État ont conventionné pour atteindre leurs objectifs. Le système de la convention est souple et permet une réactivité et une souplesse.	GEOPAL est issu de la volonté politique de l'État et du Conseil Régional et a été inscrit au CPER. Cependant, même si la mise en œuvre de ce programme est apparue souple, les règles de fonctionnement se sont forgées de manière pragmatique au cours des années sans être véritablement formalisées. GEOPAL a facilité la mise en relation des différents partenaires.
Relation avec les partenaires	<i>Apport fourni en matière d'amélioration de l'image perçue de l'organisation</i>	Valorisation de certains individus au sein de leur direction (DREAL/DDT). Association aux groupes de travail nationaux. Cependant, pas de réelle valorisation en dehors des services de l'État.	Valorisation de certains individus au sein de leur direction. Cependant, il n'y a pas de réelle valorisation au sein de GEOPAL.

(2) MIRANI R. et LEDERE A.L., 1998, An instrument for assessing the organizational benefits of IS projects, Decision Sciences, vol. 29, n°4, pp. 803-838

11.2 - Les facteurs informationnels

Critère	Description	Apports fournis par SIGLOIRE	Apports fournis par GEOPAL
Accessibilité de l'information	<i>Apport fourni aux partenaires en flux d'information issues de sources externes pour la prise de décision</i>	SIGLOIRE joue le rôle d'interface avec les échelons supra-régionaux de l'État en matière de veille technique.	GEOPAL participe au réseau des CRIGE (Afigéo) et au groupe « animation territoriale » du CNIG. Cependant, peu de retours sont fait auprès des utilisateurs. De plus, le rôle d'interface entre les échelons infra-régionaux reste à développer.
Qualité de l'information	<i>Apport fourni par l'IDG en information adéquate (disponible, utile, pertinente)</i>	SIGLOIRE a pour objectif de répondre à la directive Inspire. Les services répondent donc prioritairement à cet objectif réglementaire.	GEOPAL a un double rôle d'entrepôt de données et de portail. Il permet ainsi la mise à disposition directes de certaines données et de flux provenant d'autres IDG. Cependant, une réserve à noter : peu d'actualisation de certaines données ou un rythme de mise à jour insuffisant.
Flexibilité de l'information	<i>Apport fourni par l'IDG en information facile à manipuler et à traiter</i>	SIGLOIRE a développé une cartothèque. Très peu d'actualités autres. Les informations circulent en dehors du site éditorial de SIGLOIRE.	GEOPAL a mis en œuvre un site éditorial. Cependant, la valorisation du contenu de l'IDG reste à développer.

11.3 - Les facteurs transactionnels

Critère	Description	Apports fournis par SIGLOIRE	Apports fournis par GEOPAL
Efficiences des communications	<i>Réduction des coûts de communication</i>	Pas de dématérialisation des échanges d'expériences (réunions)	Dématérialisation des échanges d'expériences par la mise en place de réunions par visioconférence ou audioconférence.
Efficiences du processus de développement des SIG	<i>Économie de temps et de moyens</i>	<p>Tous les usagers sont persuadés du caractère « économique » des SIG mais pas de mesure fiable d'économies d'échelles conséquentes.</p> <p>Il est à noter que la grande majorité des participations à SIGLOIRE est faite par les DDT(M) et la DREAL. Les autres services sont peu présents. De plus, il convient de rappeler que SIGLOIRE est développé en réponse à Inspire et n'est pas forcément utilisé par les services (accès parfois difficile pour les services départementaux du fait de la faiblesse des débits internet). Les données sont présentes (en doublon) dans les organisations internes.</p> <p>L'économie se fait sur la réponse aux sollicitations externes de mise à disposition des données (Bureaux d'études, autres services...)</p>	Tous les usagers sont persuadés du caractère « économique » des SIG mais pas de mesure fiable d'économies d'échelles conséquentes, sauf sur l'accès aux référentiels.
Efficiences dans la pratique du ou des métier(s)	<i>Amélioration quantitative comme la productivité en nature ou en valeur</i>	Tourné vers la réponse à Inspire, il n'y a pas d'évaluation de l'efficacité de l'IG dans les pratiques quotidiennes.	Il n'y a pas d'évaluation de l'efficacité de l'IG dans les pratiques.

12 - SIGLOIRE et GEOPAL : des infrastructures de données géographiques ou des communautés de pratique ?

12.1 - De la théorie...

L'analyse s'appuie sur la méthodologie établie par Matthieu Noucher⁽³⁾.

L'infrastructure de données géographiques et la

communauté de pratique sont deux logiques d'action qui présentent des complémentarités. Le tableau suivant résume leurs principales caractéristiques.

Finalité	Acquisition de connaissances nouvelles sur les territoires	
Logiques d'action	Infrastructure de données géographiques	Communauté de pratique
Objectifs opérationnels	Diffusion Catalogue	Échange Coproduction
Principes de base	Mise à disposition au meilleur niveau de production	Apprentissage collectif, confrontation entre experts
Destinataires	Tout public / professionnels	Communautés métier
Outils	Site Web de téléchargement, Géoportail	Plate-forme collaborative
Principal levier d'action	Interopérabilité	Réseau de contacts
Évaluations	Statistique de téléchargement	Enquête sur les usages
Passerelles	Dynamique partenariale = pivot entre les communautés et les infrastructures ? Géomaticien = rôle de médiateur ?	

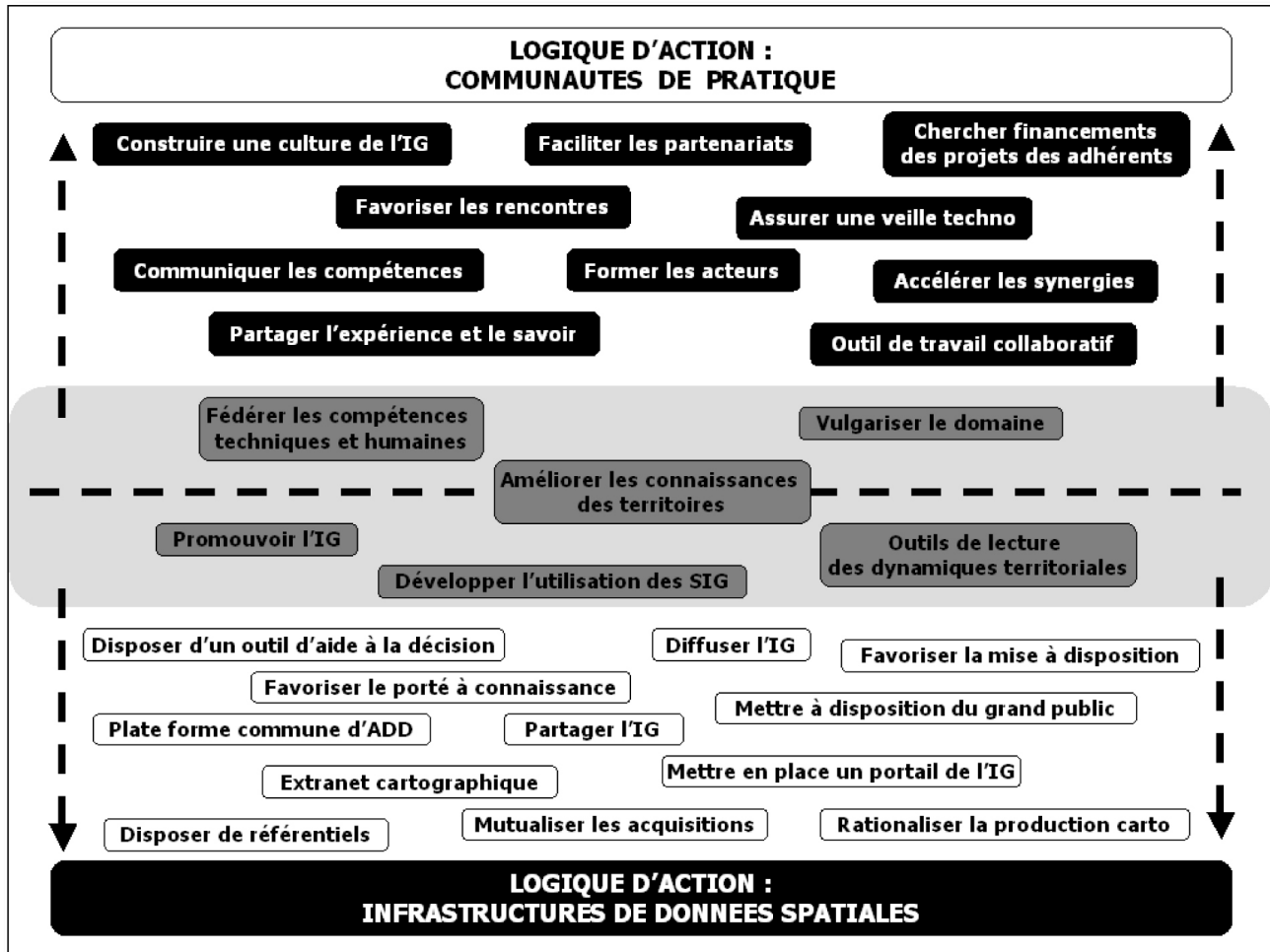
Les communautés de pratique, tout comme les infrastructures de données spatiales, peuvent être considérées comme un bon cadre d'observation des processus de mutualisation de l'information géographique qui vont au-delà de l'acquisition de référentiel.

Les dynamiques régionales en matière d'information géographique permettent une meilleure prise en compte des réalités locales dans l'orientation des politiques nationales relatives à leurs domaines de compétences, ainsi que dans les consultations nationales portant sur la gestion des territoires ou les législations touchant aux données géographiques.









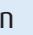



Les communautés de pratique développées au sein de ces dynamiques régionales développent également des activités d'accompagnement et de mutualisation auprès du secteur privé afin de déployer notamment l'usage des données géographiques auprès des PME, et de générer ainsi de l'activité économique, en particulier en assurant la promotion de l'ouverture des données publiques (Open-data) vers ce secteur.








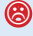
À l'échelle des structures organisationnelles, l'IDG et les communautés de pratique se retrouvent très souvent de manière assez équilibrée. À partir des synthèses des dynamiques régionales faite par l'Afigéo, M. Noucher a produit le schéma suivant qui montre la répartition des objectifs des dynamiques régionales.

(3) NOUCHER M., 2006, Mutualisation de l'Information Géographique : Infrastructures de Données Spatiales ou Communautés de Pratique ?, In GéoÉvénement, Paris, 10 p.



12.2 - ... à la pratique

Logique d'action	SIGLOIRE	GEOPAL
Améliorer les connaissances des territoires	 La mise à disposition des données participent à l'amélioration de la connaissance des territoires	 Les actions menées dans le cadre de GEOPAL contribuent à l'amélioration des connaissances des territoires
Fédérer les compétences techniques et humaines	 Le travail en commun entre services de l'État est un enjeu perçu comme majeur par tous les acteurs.	 C'est une des priorités de GEOPAL qui est traduite au travers des groupes de travail
Infrastructure de données spatiales (ou géographiques)		
Mettre à disposition les informations géographiques	 SIGLOIRE a permis aux services de l'État de disposer d'une organisation pour répondre à la directive Inspire (catalogage, visualisation, téléchargement)	 GEOPAL est un portail qui permet la mise à disposition des données des partenaires par dépôt direct ou moissonnage de catalogues distants.
Disposer de référentiels	 La négociation par les ministères dans le cadre du protocole MEEDDAT – MAP – IGN (2007) d'une licence globale puis la diffusion du Référentiel à Grande Échelle aux services de l'État dans le cadre du Contrat d'Objectifs de Performance signé entre l'État et l'IGN ont permis aux services de l'État de disposer gratuitement de plusieurs référentiels.	 GEOPAL a permis l'acquisition mutualisée des référentiels les plus communs aux activités des partenaires. De plus, la diffusion du Référentiel à Grande Échelle aux services ayant une mission de service public dans le cadre du Contrat d'Objectifs de Performance signé entre l'État et l'IGN ont permis aux partenaires de disposer gratuitement de plusieurs référentiels.
Mutualiser les acquisitions	 La mutualisation des acquisitions s'effectue au sein de GEOPAL.	 La mutualisation des acquisitions de données se fait au travers de projets.
Mettre en place un portail de l'IG	 SIGLOIRE s'appuie sur une architecture urbanisée qui associe un site Internet ouvert aux internautes et deux plates-formes à accès réservé (une plate-forme de service web et une plate-forme de travail collaboratif).	 La création d'une plate-forme d'échange était le premier objectif du programme GEOPAL. Elle s'appuie sur une architecture urbanisée qui associe un site éditorial, une plate-forme de service web et un site de travail collaboratif.

Communautés de pratique		
Favoriser les partenariats, favoriser les rencontres et accélérer les synergies	 <p>L'organisation de SIGLOIRE s'est progressivement concentrée sur la fourniture de moyens garantissant la réponse à la directive INSPIRE. Cette dynamique n'a pas permis d'impliquer les services moins concernés par la directive. L'animation de la communauté SIGLOIRE ne concerne essentiellement que des experts de l'IG</p>	 <p>L'animation de GEOPAL est jugée par ses utilisateurs comme un facteur clé de satisfaction. Elle est plébiscitée par les partenaires en tant que facilitation voire agitation nécessaire pour servir de vecteur et d'aiguillon pour les adhérents.</p>
Construire et promouvoir une culture de l'IG	 <p>La diffusion d'une culture géomatique au-delà des services MEDDE / MAAF ne s'est pas effectuée du fait, notamment que les autres services n'aient pas de ressources géomatiques identifiés et légitimés. Les DDT(M) n'ayant pas souhaité formaliser d'offres de services vers les DDI, SIGLOIRE demeure la seule offre d'acculturation géomatique.</p>	 <p>La création du programme GEOPAL a permis à de nombreux utilisateurs de développer l'usage de l'information géographique dans leur structure. Cependant, le programme les a peu incités à normaliser leurs données. Ces utilisateurs expriment un fort besoin d'accompagnement dans ce sens.</p>
Former les acteurs et partager l'expérience et le savoir	 <p>Des sessions de formation sont organisées. Le partage d'expériences se fait au travers de l'animation de la communauté SIGLOIRE.</p>	 <p>Des sessions de formation sont organisées au sein du programme. Le partage d'expériences se fait au travers des groupes de travail.</p>
Assurer une veille technologique et juridique	 <p>SIGLOIRE joue le rôle d'interface avec les échelons supra-régionaux de l'État en matière de veille technique. Cependant, il n'y a pas de veille juridique mise en place.</p>	 <p>GEOPAL n'offre pas à l'heure actuelle de veille technologique, ni juridique accessible à tous ses utilisateurs.</p>

Chapitre III

La structuration de l'information géographique ligérienne à la « croisée des chemins » ?

13 - Les acteurs potentiels de l'information géographique ligérienne

13.1 - Au niveau régional, un positionnement État/Région à clarifier

Dans la plupart des régions, le Conseil Régional et la Préfecture de Région (ou la DREAL) sont bien souvent les deux instances qui portent les projets d'infrastructures régionales de données géographiques. C'est également le cas en Pays de la Loire pour le programme GEOPAL. Cependant, l'existence de SIGLOIRE et GEOPAL met en exergue que l'État et la Région ne poursuivent pas tout à fait les mêmes objectifs.

Deux questions clés sont, à ce stade, encore en suspens : quels objectifs partagent la Région et les Services de l'État et quelle peut être la contribution de chacun ? Quelle gouvernance mettre en œuvre en fonction de la réponse à ces questions ?

Nous détaillerons dans le chapitre IV les réponses possibles à ces questions au travers de scénarios d'évolution de la structuration de l'information géographique ligérienne.

13.2 - Au niveau départemental, des relais incontournables

Les évaluations de SIGLOIRE et GEOPAL mettent en évidence l'importance de l'échelon départemental pour l'infrastructure régionale de données géographiques : les services recherchent des coopérations entre acteurs de la sphère publique à l'échelle qui leur paraît la plus pertinente pour l'exercice de leurs missions.

Le relais au niveau départemental est jugé indispensable en matière d'animation et d'accompagnement. De plus, les acteurs souhaitent que soit mieux défini le positionnement de l'infrastructure régionale au regard des plate-formes départementales existantes ou en projet. Pour ces acteurs, l'infrastructure régionale est vue comme un relais des plate-formes départementales.

Quatre plate-formes de partage sont présentes sur le territoire ligérien, dont trois (GéoVendée, GéoAnjou et GIP Loire Estuaire) sont moissonnées

par GEOPAL. La quatrième plate-forme GéoMayenne est encore en construction. Une plate-forme est également en projet dans le département de la Sarthe. Le département de Loire-Atlantique a choisi de diffuser ses données géographiques sur sa plate-forme Open-data.

13.2.1- Plate-forme mutualisée pour le partage d'informations géolocalisées en Maine et Loire (GéoAnjou)

GéoAnjou est une plate-forme de catalogage, de visualisation et de téléchargement de données géographiques mise en place par le Conseil général du Maine et Loire. Cette infrastructure est destinée principalement aux collectivités du département qui peuvent ainsi disposer d'un ensemble de données référentielles (orthophotographies, cadastre...) ou données métiers (gestion des routes, de l'eau...) mises à disposition par le Conseil Général. Les collectivités peuvent également mettre à disposition les données qu'elles détiennent.

13.2.2- Portail géographique pour la Vendée (GéoVendée)

GéoVendée, sous statut d'association loi 1901, est une plate-forme départementale d'échange de données géographiques. Elle est partagée par l'ensemble des communautés de communes et communes de Vendée, le Conseil Général, le SDIS, la Chambre d'Agriculture et l'Établissement Public Foncier de la Vendée.

GéoVendée diffuse pour le compte des partenaires un ensemble de données référentielles (cadastre et orthophotographies), des données thématiques (réseau AEP, réseau d'assainissement, réseau d'éclairage public, réseau de distribution électrique et de gaz, documents d'urbanisme...) ainsi qu'un certain nombre de cartes. De plus, GéoVendée offre à ses partenaires la possibilité de déposer leurs données.

13.2.3- GIP Loire-Estuaire

Le GIP Estuaire a notamment une mission d'observation afin de disposer d'une référence partagée et objective sur la compréhension et le suivi du fonctionnement environnemental de la Loire, de la Maine à la mer.

Dans le cadre de cette mission, il acquiert des données spécifiques, qu'il organise, structure et analyse. Le GIP Loire-Estuaire a ainsi mis en place une plate-forme de partage de données environnementales ouvertes à tous. Elle diffuse des données relatives à la flore, la faune, le fonctionnement physique de l'estuaire de la Loire et de ses marais, les aménagements hydrauliques, les usages de l'eau, l'hydrographie...

13.2.4- Plate-forme départementale de diffusion et de mutualisation des données géographiques en Mayenne (GéoMayenne)

Le Conseil Général de la Mayenne met en place une plate-forme départementale de diffusion et de mutualisation de l'information géographique.

Les objectifs de cette infrastructure de données géographiques sont de :

- valoriser les données géographiques produites par les acteurs du département notamment dans le contexte de l'Open Data.
- favoriser l'échange et diffuser les métadonnées ainsi que les données géographiques selon la directive INSPIRE.

Le Conseil Général de la Mayenne a retenu la société arx IT pour la mise en place de sa plate-forme départementale. L'infrastructure retenue est basée sur les produits Esri pour la partie gestion et diffusion des données spatiales et IsoGeo pour la partie catalogage et gestion des métadonnées.

La charte de partenariat a été validée au sein du Conseil Général début février 2015. Elle définit les modalités d'adhésion à la plate-forme GéoMayenne, ainsi que les droits et obligations des partenaires et les conditions de mise à disposition et d'utilisation des données géographiques.

13.3 - Des organismes régionaux ou supra-régionaux partenaires

Au-delà des services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales, de nombreux organismes publics, chambres consulaires sont partenaires de GEOPAL et pour certains de SIGLOIRE.

Ces organismes travaillent à l'échelon régional (Chambres régionales d'agriculture, de commerce et d'industrie, des métiers et de l'artisanat...) voire supra-régional (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Ifremer, Météo-France...) et ont bien souvent la culture du partage de par leur expérience avec l'échelon départemental ou avec d'autres régions.

GEOPAL peut donc constituer un lieu de rencontre privilégié entre ces organismes, l'État et les collectivités pour traiter d'information géographique.

13.4 - Des projets à prendre en compte

Au-delà des dynamiques ligériennes, des projets nationaux, dont certains sont cités ci-après, peuvent avoir des impacts sur la structuration de l'information géographique en région. Une stratégie restera à définir sur les modalités de dépôt et d'alimentation de données entre les portails nationaux et régionaux.

13.4.1- Le système d'information nature et paysage (SINP)

Le système d'information nature et paysage est un dispositif technique et institutionnel similaire au système d'information sur l'eau (SIE) mis en œuvre par le ministère de l'Écologie pour permettre la mutualisation d'informations dans le domaine naturaliste.

Le dispositif minimal préconisé concerne le renseignement de métadonnées, la consultation et le téléchargement éventuel de données et un dispositif d'animation au niveau régional.

En règle générale, les acteurs concernés par le SINP ne sont pas tous impliqués dans les IDG régionales. En effet, ces IDG accueillent souvent les grands offices nationaux (ONF, ONCFS, ONEMA), mais plus rarement les fédérations de pêche et de chasse ou les associations naturalistes. De plus,

dans les organismes susceptibles de s'impliquer dans les deux types de dispositifs (SNIP et IDG), les représentants potentiels sont rarement les mêmes personnes (géomaticiens pour les IDG, naturalistes et spécialistes de l'environnement pour le SINP).

En cours de réflexion, la création d'un SINP en Pays de la Loire pourrait s'appuyer sur la plate-forme GEOPAL.

13.4.2- Géoportail de l'urbanisme

Le 18 décembre 2013, l'ordonnance relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux Servitudes d'Utilité Publique (SUP) a été présentée en conseil des ministres. Cette ordonnance permet, la création du géoportail de l'urbanisme, point d'entrée unique de référence, accessible à tous gratuitement.

La Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, du Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et l'IGN assurent la coproduction et l'exploitation du géoportail de l'urbanisme. Le géoportail de l'urbanisme se présentera sous la forme d'un portail cartographique dédié permettant la consultation des documents d'urbanisme ainsi que la consultation des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) dans leurs parties graphiques et écrites, en particulier les textes des arrêtés.

Les collectivités publiques peuvent désormais procéder à la transmission des documents d'urbanisme par voie électronique. À partir du 1er janvier 2016, elles devront mettre en ligne les documents d'urbanisme couvrant leur territoire. À partir du 1er janvier 2020, l'obligation de publication dans un recueil administratif rendant le document d'urbanisme exécutoire sera remplacée par la publication électronique sur le géoportail de l'urbanisme afin de rendre publics et accessibles à tous, citoyens et acteurs du secteur, les documents d'urbanisme.

13.4.3- Géorisques

Le site Géorisques, édité par le ministère de l'Écologie, rassemble les informations géographiques sur les risques naturels et technologiques dans un portail national.

Ce portail répond au besoin du public de disposer d'une information localisée le concernant lui et ses biens. Il vise également à faciliter l'accès et

l'exploitation des informations sur les risques, pour les experts et professionnels ainsi que pour les services de l'État.

Les rubriques « Cartes » et « Dossiers thématiques » proposent des outils de visualisation et des applications métiers permettant d'améliorer la lisibilité et la compréhension des risques sur le territoire.

13.5 - La société civile

Les partenariats avec les organismes de recherche et de formation apportent une plus-value certaine dans la dynamique régionale qui bénéficie également de la participation de sociétés privées et de particuliers dans la géomatique en apportant une grande richesse aux événements. Le périmètre d'action de l'IDG gagnerait à s'ouvrir au-delà de la seule sphère publique.

Or, dès lors que l'on aborde la problématique de la diffusion des données géographiques, les questions de droits d'accès se posent. L'IDG régionale doit veiller à clarifier les droits et les devoirs des ayants droits. Au-delà de la diffusion des données qui peut être restreinte, les entreprises privées, les universitaires et les particuliers ont un rôle à jouer dans la dynamique d'animation.

14 - Vers des partenariats au plus près des besoins ?

14.1 - Un maillage départemental plébiscité par les services déconcentrés de l'État

Les services de l'État en département expriment des besoins de collaboration avec les collectivités sur des territoires communs.

Ils sont prêts à s'investir dans les instances de pilotage des plate-formes locales. Cependant, le pilotage technique de celles-ci n'est pas jugé comme un enjeu majeur.

Les directions départementales des territoires (et de la mer) sont plus à la recherche de collaboration dans les organisations de proximité sur les domaines tels que l'échange de méthodologie (normalisation de données) et le partage de données brutes.

14.2 - Une animation régionale fédératrice des dynamiques locales

Le niveau régional est identifié par de nombreux partenaires comme l'échelon pertinent pour fédérer les démarches locales et servir de représentation dans les instances nationales : CNIG⁽⁴⁾, AFIGEO⁽⁵⁾, COVADIS⁽⁶⁾...

De plus, les acteurs expriment le souhait d'une meilleure lisibilité et d'une meilleure cohérence entre les différentes démarches de mutualisation.

14.3 - Des communautés de pratique à développer

Le dispositif d'animation régional devrait permettre de structurer des communautés de pratique autour de thématiques d'intérêts communs. Ces communautés de pratique pourraient s'appuyer sur les groupes actuels et mettre en œuvre différents types d'actions :

- partager des ressources méthodologiques sur les thématiques traitées ;
- harmoniser les modèles de données pour faciliter les échanges ;

- coproduire des données sur des thématiques non couvertes ;
- généraliser les données pour consolider, au niveau départemental ou régional, la thématique traitée.

14.4 - Une communication indispensable

Au cours des évaluations, de nombreux partenaires ligériens ont émis le souhait de voir la communication améliorée.

La stratégie de communication régionale devrait avoir pour vocation :

- d'améliorer la visibilité de la structuration de l'information géographique ligérienne ;
- de mettre en valeur les réalisations partenariales ;
- de développer la communication en direction des non-adhérents ;
- d'améliorer la communication en direction des élus et des décideurs.

Trois cibles peuvent ainsi être mises en évidence :

- les géomaticiens, qui sont les principales cibles de la communication et des actions actuelles ;
- les utilisateurs finaux de l'information géographique et les thématiciens. Ce sont des cibles difficiles à atteindre, bien que largement concernées par l'information géographique dans le sens de la valorisation des données ;
- les décideurs qui devraient être destinataires d'actions spécifiques de communication, leur permettant ainsi de mieux être en mesure d'exprimer des orientations stratégiques et des objectifs.

Au-delà d'une communication réussie, l'enjeu est l'adhésion des acteurs à la dynamique.

(4) CNIG : Conseil national de l'information géographique

(5) AFIGEO ; Association française pour l'information géographique

(6) COVADIS : Commission de validation des données pour l'information spatialisée

15 - Des évolutions de gouvernance jugées indispensables

15.1 - Une gouvernance partenariale souple ... mais fragile

SIGLOIRE et GEOPAL ne s'appuient pas sur des structures juridiques propres. En effet, les deux organisations reposent sur des conventions (aujourd'hui obsolètes), et des chartes de fonctionnement et d'utilisation des plate-formes.

La réactivité et la souplesse du conventionnement sont souvent soulignées. Cependant, ce système de convention reste fragile. Il est dépendant de la volonté et des moyens des gestionnaires, avec des risques de divergences.

15.1.1 - La gouvernance de SIGLOIRE

La convention régissant SIGLOIRE est une convention de mutualisation de moyens pour la mise en œuvre du projet. Même si elle a expiré en 2010, cela ne remet pas en cause les instances de pilotage et d'animation qui sont détaillées dans la charte d'utilisation, aujourd'hui toujours valide.

Au fur et à mesure de l'avancement de SIGLOIRE, il a été remarqué une diminution de l'implication des partenaires dans le pilotage du projet.

Suite à la réorganisation territoriale des services de l'État, et en particulier à la création de la DREAL, le pilotage de SIGLOIRE s'est transformé d'un comité de pilotage réunissant les préfets ou leurs représentants à une coordination DREAL-DRAAF qui prépare les décisions présentées en Comité d'administration régional (CAR). Le préfet de région indique dans sa note du 27 avril 2010 que « la DREAL pilotera l'ensemble des actions de l'État en région, en matière d'information géographique. À cet effet, elle établira une coordination avec la DRAAF ». Le pilotage a donc évolué d'un caractère stratégique vers des aspects plus techniques et opérationnels qui peuvent limiter l'approche inter-services.

Le rapport d'évaluation de SIGLOIRE conclut ainsi :

« L'organisation SIGLOIRE, dès lors qu'elle s'est progressivement concentrée sur la fourniture de moyens garantissant la réponse à INSPIRE, n'a pas souffert de l'absence d'un pilotage politique fort pour parvenir à mobiliser les services déjà acteurs dans le domaine de l'information géographique,

mais cette dynamique n'a pas permis d'impliquer les services moins concernés par la Directive. L'animation de la communauté SIGLOIRE est portée et ne concerne essentiellement que des experts de l'information géographique. »

15.1.2 - La gouvernance de GEOPAL

La convention régissant GEOPAL est une convention d'application du CPER 2007-2013. Les instances de gouvernance du programme y sont décrites. La charte de fonctionnement de GEOPAL définit les modalités de fonctionnement du portail.

La gouvernance de GEOPAL s'organise autour d'un comité technique, d'une équipe projet et d'un comité de programmation au titre du CPER. Le comité technique n'a pas de pouvoir décisionnel, pouvoir détenu strictement par l'État et la Région en comité de programmation.

GEOPAL ne possède donc pas de comité de pilotage qui permettrait un pilotage politique du programme. Lors de l'évaluation de GEOPAL, il est apparu une forte attente concernant cette gouvernance. Il est notamment attendu la mise en place d'une gouvernance structurée avec une meilleure représentativité de la diversité des partenaires.

15.2 - Une gouvernance plurielle : un souhait fort des partenaires

Les partenaires de GEOPAL souhaitent la mise en place d'une gouvernance plus ouverte, avec en particulier, la participation de représentants des petites collectivités. Les communautés de communes perçoivent souvent le pilotage de GEOPAL comme une sorte d'hégémonie de l'État et des grandes collectivités (Conseil Régional et Conseils Généraux).

De plus, ces partenaires souhaitent également que cette gouvernance soit plus structurée avec a minima :

- une instance de décision (comité de pilotage ou comité stratégique) ;
- une instance d'ordonnement opérationnel (comité technique ou comité de suivi et validation) ;
- une instance d'usagers (Comité d'usagers).

15.3 - Un nouveau statut juridique nécessaire ?

Les évaluations de SIGLOIRE et GEOPAL posent la question du cadre juridique dans lequel devrait s'inscrire la nouvelle organisation. La question qui

apparaît en filigrane concerne la sécurisation des moyens financiers et humains dédiés à SIGLOIRE et à GEOPAL.

15.3.1- Les formes structurelles de mutualisation possibles

	GIP	Association	Convention cadre
Nature juridique	Personne juridique de droit public	Personne juridique de droit privé	Personne juridique de droit public
Constitution	Convention constitutive conclue entre les partenaires et approuvée par arrêté ministériel Cette convention peut être complétée par un règlement intérieur	Contrat entre plusieurs personnes qui mettent en commun leur activité dans un but non lucratif. Ce contrat est librement fixé par les parties dans les statuts. enregistrement. Il peut être accompagné par un règlement intérieur	Signature d'une simple convention entre les membres fondateurs.
Composition	Personnes morales de droit public ou de droit privé	Personnes morales de droit privé Personnes physiques Personnes morales de droit public dans le respect du principe de spécialité (pas de restriction pour l'État) L'association doit être autonome dans sa gestion pour éviter la gestion de fait de fonds publics.	Personnes morales de droit public
Objet	Mettre en œuvre et gérer ensemble pendant une durée déterminée des actions sur des projets communs	Activité pour laquelle elle a été créée. Librement choisie, elle ne doit pas être illicite ni à but lucratif.	Mettre en œuvre les engagements et les contributions respectives des cocontractants.
Responsabilités des membres	Protection financière des membres Responsabilité conjointe mais pas solidaire à proportion de leurs droits statutaires.	Responsabilité civile contractuelle envers l'association et les autres membres.	Responsabilité conjointe des cocontractants.

15.3.2- Une analyse SWOT⁽⁷⁾ des formes structurelles de mutualisation

	GIP	Association	Convention cadre
Facilité de création	😊 Procédure relativement longue et autorisations qui toutefois sont motifs de sécurité	😊 Procédure assez rapide Statuts faciles	😊 Rapide Simple convention
Souplesse dans la gestion	😊 Autonomie financière et juridique Garantie publique	😊 Assez souple Toutefois source d'insécurité juridique	😞 Décisions projet par projet Unanimité des cocontractants
Possibilité d'intégration des partenaires publics et privés	😊 Privé / Public	😊 Privé / Public	😊 Privé / Public
Possibilité d'intervention financière	😊 Intervention financière facilitée	😊 Par le biais de subvention	😊 Peu compatible aux procédures budgétaires des partenaires publics
Pérennité	😊 Durée déterminée renouvelable	😊 Précarité du lien juridique entre les partenaires	😞 Non adapté pour un partenariat à long terme

- 😊 favorable (forces + opportunités > faiblesses + menaces)
- 😊 mitigé (forces + opportunités ≡ faiblesses + menaces)
- 😞 défavorable (forces + opportunités < faiblesses + menaces)

(7) L'analyse SWOT, pouvant être également appelée AFOM, est une analyse stratégique récapitulant de façon synthétique les forces (Strengths), faiblesses (Weaknesses), menaces (Threats) et opportunités (Opportunities) d'un projet.

16 - L'ouverture des données publiques : d'une contrainte réglementaire vers une opportunité pour les partenaires

L'ouverture des données (Open-data) représente à la fois un mouvement d'accès à l'information et une pratique de publication de données librement accessibles et exploitables.

De nombreuses collectivités territoriales ont joué un rôle pionnier dans ce mouvement en développant depuis plusieurs années la mise à disposition libre et gratuite de données réutilisables par le public.

Malgré l'effervescence qui entoure l'Open-data, les résultats restent embryonnaires. Les données diffusées restent encore largement sous utilisées.

L'objectif partagé entre les IDG et les communautés de pratique est donc d'amener tous les acteurs y compris la société civile à s'approprier des données et à développer, dans le respect de la réglementation en vigueur, des services à valeur ajoutée dans des domaines très variés.

Les IDG régionales et leurs communautés de pratique, sont idéalement positionnées pour jouer ce rôle de facilitateur pour le développement d'applications qui n'auraient jamais été réalisées par les autorités publiques, pour la transparence et la création de services innovants.

Par ailleurs, les communautés de pratique pourraient également contribuer à soutenir l'Open data dans des domaines comme la normalisation, la standardisation des métadonnées, la mise à jour des données, leur historisation ou leur fiabilisation, points faibles de l'Open-data reconnus par tous les acteurs.

Enfin, les IDG régionales constituent des « structures » neutres, qui pourraient favoriser l'émergence de sites Open data mutualisés au sein de collectivités de différents niveaux.

Cependant, il ne s'agit pas d'ouvrir toutes les données géographiques à tous publics, mais plutôt d'élargir les usages de données thématiques coproduites, partagées, structurées et fiabilisées.

Dans ce cadre, le rôle des IDG (et des communautés de pratique) vis-à-vis de l'Open-data pourrait consister à :

- fiabiliser, structurer, traiter, et diffuser les données ouvertes,
- exploiter le réseau d'acteurs locaux existant pour relayer les démarches Open-data,
- mettre à disposition leur savoir-faire en matière d'animation pour accompagner ce mouvement,
- élargir leur champ de diffusion à des données autres que géographiques : données localisées, études... (notion d'infrastructure de données territoriales-IDT).

Chapitre IV

Vers un portail régional unique ?

17 - Synthèse des attentes en matière d'organisation de l'information géographique ligérienne

Lors des évaluations de SIGLOIRE et GEOPAL, les acteurs de l'information géographique ligérienne ont émis des attentes concernant l'organisation souhaitée.

	Attentes des acteurs de SIGLOIRE	Attentes des acteurs de GEOPAL
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir les données publiques (réponse à la Directive Inspire, Open-data) - Développer des collaborations dans les organisations de proximité sur les domaines tels que l'échange de méthodologie et le partage de données brutes 	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider et pérenniser le programme régional GEOPAL - Développer les services (usages) - Installer une gouvernance structurée et ouverte
Gouvernance et organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les instances de pilotage locales (plate-formes départementales) - S'inscrire dans la démarche de transition numérique de l'État 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une gouvernance structurée représentative de la diversité des partenaires - Définir le positionnement de GEOPAL au regard des plate-formes départementales existantes ou en projet - Fédérer les acteurs ligériens, et assurer le lien avec le niveau national
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser et rationaliser les ressources humaines et financières 	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser et rationaliser les ressources humaines et financières
Animation	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une animation des services de l'État - Favoriser les réflexions thématiques au sein des services de l'État (communautés de pratique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les réflexions thématiques (communautés de pratique) - Aider les partenaires dans l'appropriation des technologies et la prise en compte des opportunités (veille technologique et juridique)
Communication		<ul style="list-style-type: none"> - Développer la communication en fonction des cibles - Sensibiliser les partenaires à la mutualisation

Alors qu'il peut être noté une convergence des attentes sur les aspects liés aux ressources et à l'animation, les attentes sur les objectifs et l'organisation présentent des spécificités.

Bien que partenaires de GEOPAL, les services de l'État concentrent leurs actions au sein de SIGLOIRE.

18 - Quelle organisation de l'information géographique ligérienne

Les possibilités d'évolution de SIGLOIRE et GEOPAL peut être analysées à partir de cinq scénarios principaux :

- Scénario 1 : maintien des deux organisations actuelles, SIGLOIRE et GEOPAL ;
- Scénario 2 : fusion technique des plate-formes avec le maintien de la gouvernance GEOPAL ;
- Scénario 3 : maintien des deux plate-formes avec la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance et d'une nouvelle organisation ;
- Scénario 4 : mise en œuvre d'un nouveau projet de gouvernance et d'organisation ;
- Scénario 5 : mutualisation des deux organisations SIGLOIRE et GEOPAL.

18.1 - Scénario 1 : maintien des deux organisations, SIGLOIRE et GEOPAL

Le maintien de SIGLOIRE et GEOPAL peut paraître à l'heure actuelle le scénario le plus prudent, du fait notamment que les deux IDG sont installées dans l'organisation de l'information géographique ligérienne. Cependant, l'organisation régionale de l'information géographique reste peu lisible de l'extérieur. Il est également à noter que de nombreux partenaires de GEOPAL méconnaissent SIGLOIRE et parfois inversement.

De plus, comme l'ont montré les évaluations des deux systèmes, confirmées par la présente évaluation (chapitre 2 et 3), les deux organisations présentent des difficultés reconnues de tous, plus particulièrement en termes de gouvernance. Un maintien pourrait donc être préjudiciable à l'avenir des deux organisations, du fait également, que les partenaires ont exprimé des attentes. En l'absence de réponse, ces partenaires risquent, en effet, de créer des organisations « parallèles ».

Ce scénario semble, en outre, peu propice à un engagement mutuel des partenaires et à la mise en œuvre d'une culture commune.

18.2 - Scénario 2 : fusion technique des plates-formes, SIGLOIRE et GEOPAL, avec le maintien de la gouvernance GEOPAL

Ce scénario consiste à considérer GEOPAL comme l'organisation principale de l'information géographique au niveau régional. SIGLOIRE serait donc intégrée à GEOPAL par une fusion des deux bases. Une telle opération requiert une analyse préalable de faisabilité technique, car elle peut être conséquente en unité d'œuvre à mobiliser.

Ce scénario pourrait séduire les maîtres d'ouvrage (État et Région) car il semble simple de mise en place. Cependant, il présente des inconvénients difficilement surmontables au regard de la gouvernance actuelle de GEOPAL.

En effet, SIGLOIRE présente une structuration régionale et interdépartementale, différente à l'heure actuelle dans GEOPAL. Cette organisation en réseau ne pourrait donc pas perdurer, sauf à redéfinir une organisation spécifique État au sein de l'organisation de GEOPAL. Une telle éventualité, tout en présentant un intérêt d'approche partagée entre les services de l'État, pourrait cependant constituer un frein voire un écueil à la gouvernance et à l'animation globales. Cette solution serait également peu propice à la mise en œuvre d'une culture commune entre tous les partenaires.

Les acteurs de SIGLOIRE considérant ce scénario comme une absorption de SIGLOIRE par GEOPAL et semblent peu enclins à s'investir dans GEOPAL dans ces conditions.

18.3 - Scénario 3 : maintien des deux plate-formes avec la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance et d'une nouvelle organisation

Ce scénario permettrait de s'orienter vers une organisation unique, tout en maintenant SIGLOIRE et GEOPAL dans leur fonctionnement actuel, jusqu'à la mise en œuvre un nouveau projet d'organisation.

Ce scénario permettrait de la mise en place de conditions « favorables », répondant aux attentes de l'ensemble des partenaires. Il s'agirait dans un premier temps de définir des orientations stratégiques pour l'information géographique ligérienne, de décider de la gouvernance la plus adaptée et des moyens nécessaires à la conduite de ce changement.

Comme indiqué par les acteurs, l'information géographique prend de plus en plus d'importance dans l'aide à la décision, car elle est au service des « métiers ». Il semble donc important que l'intelligence collective du territoire soit au cœur de l'organisation de l'information géographique ligérienne. Pour ce faire, il est proposé de baser la nouvelle organisation sur des communautés de pratiques où l'infrastructure de données géographiques constituerait un outil au service de ces communautés. L'IDG ne constituerait donc plus le cœur du système mais en serait un support.

Ce scénario est à envisager de manière privilégiée sous la forme d'un projet de conduite de changement. Une gouvernance structurée pourrait être envisagée sous la forme de :

- un comité de pilotage ;
- une équipe projet ;
- un comité d'usagers.

Différents points clés sont à souligner, car ils conditionnent la réussite du projet :

Un comité de pilotage représentatif des partenaires.

Un comité de pilotage, chargé de veiller au bon fonctionnement d'un projet, est une structure décisionnelle, et un relais de la volonté politique. Il regroupe des décideurs capables de rendre les arbitrages nécessaires à la conduite du projet et impulse la dynamique à l'ensemble des acteurs.

Dans un comité de pilotage, les maîtres d'ouvrage (Préfet de région et Conseil Régional) sont membres de droits.

Différentes configurations d'un comité de pilotage sont envisageables :

- un pilotage restreint aux maîtres d'ouvrage :
Ce pilotage présente l'avantage d'une prise de décision facilitée (2 acteurs). Cependant, cette formule est très peu attractive pour les autres partenaires qui souhaitent être associés au pilotage.
- un pilotage où chaque partenaire est représenté :
Ce mode de pilotage présente l'avantage d'impliquer tous les partenaires. Cependant, cela nécessite de trouver une organisation la plus simple possible pour l'application de ce principe, car le nombre de partenaires peut rendre le pilotage compliqué.
- un pilotage par collègues :

Les partenaires sont regroupés par collègues, chaque collègue désignant son représentant au comité de pilotage.

Le système de collègues simplifie le fonctionnement du comité de pilotage mais nécessite de bien définir les dispositifs de désignation / élection des représentants à l'intérieur des collègues. De plus, lors de la constitution des collègues, il convient d'être vigilant quant à la représentation des territoires.

Une équipe projet, chargée de la mise en œuvre des orientations stratégiques

Une équipe projet s'organise autour d'un directeur de projet. Ce directeur de projet est proposé par le comité de pilotage. Il est choisi en fonction de son expérience dans la conduite de projet et de ses compétences avérées dans le domaine fonctionnel concerné.

Le directeur de projet a un rôle majeur de :

- coordination des travaux ;
- répartition des tâches ;
- suivi d'avancement ;
- présentation des résultats au comité de pilotage.

L'équipe projet a un rôle majeur dans la conduite du changement. Elle sera donc chargée de s'assurer de l'appropriation du projet par les acteurs : au niveau de leur métier (aspects fonctionnels), des procédures à appliquer (aspects organisationnels) ou de l'utilisation de l'application informatique (aspects techniques).

Cette équipe a également pour missions de :

- proposer un plan de communication qui accompagne le projet ;
- prévoir les documentations à produire (guide de procédure, manuels utilisateurs...) ;
- préparer un plan de formation aux niveaux fonctionnel, organisationnel ou technique ; organiser les sessions de formation ;
- mettre en œuvre un circuit d'assistance, clairement présenté aux utilisateurs.

Les compétences nécessaires au sein de cette équipe pour mener à bien ce projet sont :

- manager et conduire des projets ;
- maîtriser les outils et les concepts de la qualité ;
- Connaître les méthodes et les techniques de communication (écrites et orales)
- Maîtriser les outils de publication ;
- Savoir définir un plan de communication ; identifier les acteurs clés et les médias de communication ;
- Savoir évaluer un dispositif de communication ;
- Connaître les méthodes et les techniques de formation (ingénierie et pédagogie) ;
- Animer des formations collectives et individuelles ;
- Savoir identifier toutes les cibles potentielles du projet.

Un comité d'usagers, organe majeur de l'organisation

Les utilisateurs sont des acteurs majeurs qui constituent des forces indispensables de réflexion, de proposition et de validation.

Ils sont sollicités par le comité de pilotage ou l'équipe projet, pour décrire l'activité de « terrain » et les nouveaux besoins, faire part de difficultés rencontrées et proposer des améliorations.

Les utilisateurs sont consultés régulièrement à

travers des groupes de travail occasionnels ou, de manière permanente, avec le comité d'usagers.

Le comité d'usagers est une structure permanente, proposée par le comité de pilotage et qui accompagne le système d'information pendant toute sa durée de vie.

18.4 - Scénario 4 : mise en œuvre d'un nouveau projet de gouvernance et d'organisation

Ce scénario aurait pour objectif de créer une organisation unique régionale s'appuyant sur les organisations locales. Les deux organisations SIGLOIRE et GEOPAL seraient abandonnées au profit d'une organisation unique régionale.

Ce scénario permettrait de répondre aux attentes de l'ensemble des partenaires et de donner une bonne lisibilité de l'organisation ligérienne dès la mise en place du projet.

Comme indiqué dans le scénario 3, l'information géographique est au service des « métiers ». C'est pourquoi, il est proposé de baser la nouvelle organisation sur des communautés de pratiques où les infrastructures de données géographiques constitueraient des outils au service de ces communautés.

La structuration de la gouvernance pourrait être envisagée sous la forme de :

- un comité de pilotage ;
- une équipe projet ;
- un comité d'usagers.

Le comité de pilotage devant être représentatif des partenaires, il conviendra de s'interroger sur la façon d'intégrer la représentativité du réseau des IDG au sein de ce pilotage.

Même si ce scénario répond à l'ensemble des attentes des partenaires et permet d'envisager la pérennité du dispositif dès son élaboration, il présente un éventuel écueil à prendre en compte. En effet, abandonner les deux organisations existantes SIGLOIRE et GEOPAL pour la construction d'une nouvelle organisation peut amener une rupture de services. Cette rupture pourrait paraître longue aux partenaires, donnant ainsi l'impression d'un effet tunnel au projet. Une des conséquences pourrait être le désintérêt des partenaires pour ce projet, avec une perte du bénéfice attendu.

18.5 - Scénario 5 : mutualisation des deux organisations SIGLOIRE et GEOPAL

Ce scénario peut être envisagé comme un scénario cible, où les scénarios 3 et 4 pourraient s'enchaîner, avec une mise en réseau des IDG qui placerait ainsi l'organisation régionale en relais des organisations locales. Le scénario 4 constituerait alors la phase ultime du changement avec la pérennisation de l'organisation de l'information géographique ligérienne.

À la clôture de la phase de projet (scénario 3), seul le comité des usagers, qui est une instance pérenne, reste en place. Les autres instances de gouvernance évoluent vers :

- un comité stratégique ;
- un comité de suivi et d'évaluation.

Un comité stratégique garant de la pérennité de l'organisation

Un comité stratégique est en charge de la définition de la stratégie à moyen terme. Il regroupe des décideurs capables de rendre les arbitrages et impulse la dynamique à l'ensemble des acteurs. Il peut être composé de la même manière que le comité de pilotage proposé dans le scénario 3.

Il est garant de la mise en œuvre de l'entreprise commune, résultat d'un processus de négociation qui reflète la complexité de l'engagement mutuel.

Ce comité pourrait également avoir pour rôle de :

- engager des projets dans le respect de la stratégie définie ;
- proposer des comités de pilotage et de suivi, des directeurs de projet ;
- s'informer auprès de ces comités de l'avancement des actions ;
- veiller à la cohérence des évolutions ;
- arbitrer sur les priorités des évolutions ;
- valider la constitution des équipes projets et l'affectation des budgets.
















Un comité de suivi et d'évaluation







Le comité de suivi et d'évaluation est une structure proposée par le comité stratégique, à partir de la mise en « exploitation » du projet et pour toute sa durée de vie.




Ce comité serait en charge de :

- piloter les évolutions réglementaires ou fonctionnelles du système mis en place ;
- suivre l'avancement des évolutions, conformément aux objectifs fixés ;
- décider des priorités à donner aux diverses actions,
- proposer la création d'un comité de pilotage dédié, dans le cas d'évolutions stratégiques du système.

18.6 - Les scénarios en résumé

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Objectifs stratégiques	 Poursuite des programmes actuels Pas d'objectifs stratégiques	 Poursuite du programme GEOPAL actuel Pas d'objectifs stratégiques	 Définition d'objectifs stratégiques mais à articuler avec la poursuite des systèmes actuels	 Définition d'objectifs stratégiques à moyen terme	 Définition d'objectifs stratégiques à moyen terme
Gouvernance et organisation	 Poursuite de l'organisation actuelle	 Intégration de SIGLOIRE dans GEOPAL : Ressenti négatif de la part des services de l'État. Poursuite de l'organisation actuelle de GEOPAL	 Structuration de l'organisation et de la gouvernance. Conduite du changement primordiale pour la réussite du projet	 Gouvernance adaptée à une activité pérenne. Organisation permettant la mise en œuvre d'un réseau représentatif de la diversité des partenaires. Cependant, risques de rupture de services et d'un « effet tunnel »	 Structuration de l'organisation et de la gouvernance avec prise en compte des organisations existantes. Gouvernance adaptée à une activité pérenne. Organisation permettant la mise en œuvre d'un réseau représentatif de la diversité des partenaires.
Ressources	 Ressources des services de l'État « dispersées » afin de répondre aux exigences des deux organisations Ressources financières « dispersées » afin de répondre à la multiplicité des projets présents dans GEOPAL.	 Ressources humaines mutualisées au sein d'une seule organisation. Ressources financières « dispersées » afin de répondre à la multiplicité des projets présents dans GEOPAL.	 Ressources mutualisées de manière efficiente. Cependant, nécessité de nouvelles compétences pour mener à bien le projet.	 Pérennisation nécessaire des ressources	 Pérennisation nécessaire des ressources

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Animation des usages (Communautés de pratique)	 SIGLOIRE : uniquement une communauté de géomaticiens. GEOPAL : Peu d'implication des services de l'État dans GEOPAL (actions concentrées dans SIGLOIRE).	 Développement des groupes de travail pré-existants au sein de GEOPAL. Intégration possible des services de l'État dans ces groupes.	 Transformation des groupes de travail thématiques en communautés de pratique (conduite du changement). Mise en place d'un comité d'usagers indispensable.	 Mise en place de communautés de pratique Mise en place d'un comité d'usagers indispensable.	 Conduite du changement avec la transformation des groupes de travail en communautés de pratique. Rôle central du comité d'usagers pour l'évolution de ces communautés de pratique.
Communication	 Nécessité d'élaborer une stratégie de communication				

-  favorable (forces + opportunités > faiblesses + menaces)
-  mitigé (forces + opportunités ≡ faiblesses + menaces)
-  défavorable (forces + opportunités < faiblesses + menaces)

Scénario 1 : maintien des deux organisations actuelles, SIGLOIRE et GEOPAL ;

Scénario 2 : fusion technique des plate-formes avec le maintien de la gouvernance GEOPAL ;

Scénario 3 : maintien des deux plate-formes avec la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance et d'une nouvelle organisation ;

Scénario 4 : mise en œuvre d'un nouveau projet de gouvernance et d'organisation

Scénario 5 : mutualisation des deux organisations SIGLOIRE et GEOPAL

19 - Bibliographie

AFIGÉO – EUROGI / eSDI-Net, 2014, *Catalogue des infrastructures de données géographiques françaises*, Association française pour l'information géographique (AFIGÉO), 84 p.

COOPER R.B. et ZMUD R.W., 1990, Information Technology Implementation Research : A technological Diffusion Approach, *Management Science*, vol. 36, n°2, pp. 123-139

DEWYNTER B., LADURELLE-TIKRY E., 2009, *Observatoire des infrastructures de données géographiques françaises*, Association française pour l'information géographique (AFIGÉO), 85 p.

LOUSTAUNAU P., 2014, SIGLOIRE, Évaluation et prospective, CII DO Ouest, 39 p.

MERRIEN F., 2014, Communication, publication et réutilisation des informations publiques, *Sign@ture*, n°54, pp. 2-4.

MIRANI R. et LEDERE A.L., 1998, An instrument for assessing the organizational benefits of IS projects, *Decision Sciences*, vol. 29, n°4, pp. 803-838

NOUCHER M., 2006, *Mutualisation de l'Information Géographique : Infrastructures de Données Spatiales ou Communautés de Pratique ?*, In GéoÉvénement, Paris, 10 p.

PIERSON, J., NOUCHER, M., GAUTREAU, P., LERCH, L., PISSOAT, O., JAUTARD, A., et LESAGE, S., 2013, Analyse des patrimoines de données géographiques nationaux, *Acte de la conférence SAGEO*, pp. 129-132.

REALIA, 2013, *Mission d'évaluation du programme GEOPAL, Rapport de mission*, REALIA, 79 p.

Connaissance et prévention des risques – Développement des infrastructures – Énergie et climat – Gestion du patrimoine d’infrastructures – Impacts sur la santé – Mobilités et transports – Territoires durables et ressources naturelles – Ville et bâtiments durables

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Direction territoriale Ouest : MAN – 9 rue Viviani – BP 46223 – 44262 Nantes cedex – Tél : +33(0)2 40 12 83 01

Siège social : Cité des Mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92 803 - F-69674 Bron Cedex - Tél : +33 (0)4 72 14 30 30

Établissement public : Siret 130 018 310 00 222 www.cerema.fr